

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 8 octobre 2018



PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 8 octobre 2018 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

Monsieur le Président ouvre la séance à 11 heures 10 et demande à Madame Doriane BECUE de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 82

Étaient présents au moment de l'appel nominatif : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Ont complété le quorum après l'appel nominatif : Jean-Luc DETAVERNIER, Henri GADAUT

Absents représentés au moment de l'appel nominatif : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absente excusée au moment de l'appel nominatif : Marie-Hélène QUATREBOEUF

Absents au moment de l'appel nominatif : Mickaël HIRAUX, Roger VICOT

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les procès-verbaux des réunions des 29 juin et 9 juillet 2018 qui, sans observation, sont adoptés par assentiment de l'assemblée.

Monsieur le Président indique qu'il fera ses communications en début d'après-midi et présentera le dossier concernant la modification de la Commission permanente en fin de matinée.

- **Examen de la motion relative au projet gouvernemental de fusion des Métropoles et des Départements**

Monsieur le Président souligne que la loi NOTRe sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dans l'exposé des motifs du projet de loi, ne faisait pas mystère de son intention de substituer autant que possible les Intercommunalités aux Communes et les Régions aux Départements. Il fait remarquer que ce ne fut pas le choix du législateur.

Monsieur le Président rappelle que le Premier Ministre Edouard PHILIPPE lors du congrès de l'Assemblée des Départements de France à Marseille en 2017, avait déclaré que le big-bang territorial était terminé et que toute nouvelle réforme exigerait l'accord de toutes les parties concernées.

Monsieur le Président explique qu'il défend la place du Département dans l'organisation administrative parce qu'il considère que son rôle en matière de solidarité sociale et territoriale est aujourd'hui irremplaçable et que ses atouts de proximité, encore plus depuis la mise en place des grandes Régions, en font le garant aux côtés des communes du pacte républicain.

Monsieur le Président souligne qu'il ne souhaite pas opposer le Département du Nord à la Métropole Européenne de Lille, mais travailler en étroite complémentarité avec elle en lui proposant son aide à travers ses compétences. Il exprime la volonté d'aider la MEL à assumer les responsabilités que la loi lui a confiées, notamment en matière économique.

Monsieur le Président estime que le dépeçage du Département du Nord en trois tronçons serait une erreur profonde et une faute irréparable, notamment pour des raisons d'aménagement du territoire et de solidarité.

Monsieur le Président pense que le territoire du Nord reste particulièrement attaché à son histoire et à son intégrité. Il rappelle que le pacte républicain passe par un aménagement des territoires ouvert à la discrimination positive en faveur des arrondissements les plus en difficulté.

Monsieur le Président fait remarquer que les dirigeants nationaux ne pourront jamais recentraliser globalement le financement des allocations individuelles de solidarité, pas même celui du seul revenu de solidarité active. Il signale que la prise en compte des charges liées aux allocations individuelles de solidarité est l'une des conditions que le Président de la MEL, Monsieur Damien CASTELAIN met pour accepter l'évolution organisationnelle qui lui a été proposée.

Monsieur Olivier HENNO annonce que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront favorablement la motion présentée. Il estime qu'il est inacceptable que ce projet de fusion entre les Métropoles et les Départements ait été initié en catimini.

Monsieur HENNO rappelle que le modèle lyonnais est le fruit d'une volonté conjointe et souveraine de la Métropole du Grand Lyon et du Département du Rhône. Il souligne que cette fusion s'était opérée entre une collectivité souveraine, riche et en développement et un Département du Rhône appauvri, affaibli et en grande difficulté.

Monsieur HENNO fait remarquer que la capacité de résistance du Département du Nord résulte de son autonomie, de sa souveraineté et de sa crédibilité financière.

Monsieur HENNO remercie Messieurs les Députés Paul CHRISTOPHE et Guy BRICOUT d'avoir demandé à l'Assemblée nationale une évaluation du modèle lyonnais.

Monsieur HENNO estime que le projet de fusion cache la volonté de la technocratie de suivre les préconisations du sociologue Jean VIARD, qui consistent à concentrer les moyens publics sur les seules Métropoles au nom d'une soi-disant compétition mondiale des territoires.

Monsieur HENNO pense que le suffrage universel dans les Métropoles et les Intercommunalités signifie la remise en cause de la Commune dans son intégralité, sa légitimité et ses compétences.

Monsieur HENNO considère que le projet de fusion entre la MEL et le Département du Nord est une source d'erreurs sociale, géographique, historique et culturelle.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie Monsieur le Président d'avoir répondu favorablement à la demande de débat sur la fusion Département-Métropole formulée par son Groupe.

Monsieur BEAUCHAMP déplore la méthode employée par le Président de la République qui n'a convié que les Présidents des Métropoles à une rencontre ayant pour objet le projet de fusion des Métropoles et des Départements.

Monsieur BEAUCHAMP fait remarquer que les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de vouloir réformer l'organisation territoriale et la décentralisation de 1982, issue des engagements de 1981.

Monsieur BEAUCHAMP estime que la suppression de la taxe professionnelle, la perte d'une grande partie de l'autonomie fiscale et la diminution des dotations de l'Etat ont contribué à l'asphyxie financière des collectivités, notamment des Départements, afin de limiter leurs moyens d'intervention.

Monsieur BEAUCHAMP pense que les partisans de l'Union européenne de la finance souhaitent substituer au triptyque institutionnel « Communes, Département, Etat », le schéma institutionnel « Métropoles, grandes Régions, Europe », afin d'accélérer la mise en concurrence des hommes et des territoires et de créer des espaces répondant davantage aux intérêts des marchés financiers.

Monsieur BEAUCHAMP considère que la fusion Département-Métropole aura pour conséquence la fin de la péréquation financière, sociale et territoriale que garantit le Département ainsi qu'une aggravation des inégalités. Il précise que cette réforme ne vise pas à mieux répondre aux attentes des populations, mais seulement à mieux inscrire la métropole dans la concurrence européenne et mondiale.

Monsieur BEAUCHAMP explique que le transfert de compétences du Département à la MEL aurait des conséquences dramatiques pour les populations qui connaissent déjà des situations sociales et économiques très difficiles, surtout celles vivant dans les secteurs ruraux.

Monsieur BEAUCHAMP s'interroge quant au devenir des personnels départementaux, notamment en ce qui concerne leur éventuel transfert, leurs missions et leur rémunération.

Monsieur BEAUCHAMP pense qu'un bilan de l'exemple lyonnais aurait été souhaitable avant de généraliser la métropolisation aux cinq Départements concernés.

Evoquant la contractualisation du Département du Nord avec l'Etat, Monsieur BEAUCHAMP considère qu'en acceptant des finances contraintes décidées par l'Etat et en appliquant une politique d'austérité, le Département réduit les services à la population et au monde associatif, engage la démonstration de l'inutilité des Départements et contribue à légitimer la disparition de ce niveau institutionnel de proximité.

Monsieur BEAUCHAMP déclare que l'exécutif départemental peut compter sur les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés dans le combat contre la fusion Département-Métropole. Il indique qu'ils voteront favorablement la motion présentée.

Considérant la possibilité d'un référendum dans les cinq départements concernés, Monsieur BEAUCHAMP propose d'ouvrir les pages du magazine Le Nord pour une bonne information des Nordistes sur les conséquences d'une fusion Métropole-Département.

Monsieur Didier MANIER remercie Monsieur le Président d'avoir répondu favorablement à sa demande de débat sur la métropolisation.

Monsieur MANIER pense que l'approche et la vision de Monsieur Emmanuel MACRON pour les territoires sont avant tout politiques.

Monsieur MANIER estime que la métropolisation est une idéologie visant à concentrer les richesses économiques, l'ensemble des activités de culture et de loisirs ainsi que les grandes infrastructures de transport et de mobilité. Il souligne que cette démarche tend à extraire des villes qui pourront rivaliser demain sur la scène européenne en termes de compétitivité et de concurrence, sans se préoccuper de pans entiers du territoire.

Monsieur MANIER considère qu'un pays décentralisé comme la France doit valoriser et défendre tous ses territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux. Il souligne la nécessité de défendre les valeurs d'équité territoriale contre le creusement des inégalités entre les centres et les périphéries, les principes d'autonomie financière et de libre administration des collectivités ainsi que les valeurs démocratiques qui sont celles de la décentralisation.

Monsieur MANIER se demande si les nouveaux députés de la majorité La République en Marche, pour la plupart sans expérience locale, ont conscience du niveau de désespérance dans les territoires délaissés de la République. Il pense que le mépris de la périphérie, des territoires populaires, périurbain, ruraux, post-industriels et des banlieues ne fait qu'alimenter les extrêmes, notamment l'extrême-droite.

Monsieur MANIER souligne qu'il y a dans les collectivités départementales, des énergies et de l'ambition pour monter par exemple le dossier du canal Seine Nord Europe, créateur d'emplois et d'activités, que le monde économique attend et sur lequel l'Etat est attendu.

Monsieur MANIER estime que si le Nord a besoin d'une métropole lilloise dynamique et attractive, il a également besoin de péréquation territoriale, de projets d'investissement et de services publics de proximité qui puissent bénéficier à l'ensemble des communes nordistes.

Monsieur MANIER pense que le projet de métropolisation ne fait que conforter la loi du plus fort en dépouillant le Département des recettes financières issues du marché immobilier de la métropole, dont bénéficiaient toutes les communes nordistes grâce au Département.

Monsieur MANIER s'interroge sur la cohérence historique et géographique du projet de métropolisation qui couperait en deux le territoire nordiste et isolerait des arrondissements entiers.

Monsieur MANIER rappelle que les élus départementaux du Nord souhaitent le renforcement de la décentralisation et des moyens des collectivités afin de préserver l'investissement public et les services de proximité sur l'ensemble du département.

Monsieur MANIER indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen voteront pour l'adoption de la motion proposée.

Monsieur le Président évoque ses négociations avec le Gouvernement pour obtenir une aide destinée aux Départements en difficulté. Il explique pourquoi le Premier Ministre a retiré sa proposition concernant les Droits de Mutation à Titre Onéreux.

Monsieur le Président signale qu'il est toujours en négociation avec le Gouvernement afin de retrouver, dès la loi de finances, puis la loi de finances rectificative, des éléments d'aide d'urgence pour les Départements en difficulté.

Monsieur le Président considère que la discussion avec le Gouvernement et le Président de la République s'impose.

Monsieur le Président remercie Monsieur Paul CHRISTOPHE d'avoir interpellé le Gouvernement sur ce point.

Monsieur le Président signale que Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du ministre de l'intérieur, s'est exprimée publiquement pour déclarer qu'il n'y aurait plus de solution à la lyonnaise sans l'accord des deux partenaires concernés.

Monsieur le Président évoque la menace d'un référendum si nécessaire.

Monsieur HENNO précise que Madame Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY a également signé la demande d'évaluation du modèle lyonnais initiée par Messieurs Paul CHRISTOPHE et Guy BRICOUT.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux le texte de la motion suivante :

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents : Mickaël HIRAUX, Roger VICOT

MOTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD RELATIVE AU PROJET GOUVERNEMENTAL DE FUSION DES METROPOLES ET DES DEPARTEMENTS

A la fois territoire et institution, le département assure depuis plus de deux siècles un rôle essentiel pour renforcer la cohésion nationale et garantir une redistribution équilibrée des ressources. Doté de compétences nouvelles par les lois de décentralisation de 1982 et 1983, il constitue aujourd'hui un repère majeur de l'appartenance territoriale, ainsi qu'un marqueur fort d'identité pour ses habitants.

A travers des actions publiques concrètes, les départements contribuent fortement à maintenir une relation de confiance et un partenariat de qualité entre les acteurs locaux, des métropoles aux territoires ruraux.

Les départements assurent également une action sociale de proximité en accompagnement des personnes les plus fragiles, qu'il s'agisse des enfants et des familles, de nos aînés en perte d'autonomie, des personnes en situation de handicap ou des personnes les plus éloignées de l'emploi. Ils construisent et entretiennent des infrastructures routières en cohérence avec le développement des territoires, veillent à la pertinence du maillage territorial en cohérence avec l'évolution de la population et les besoins des communes. Partenaires privilégiés de la sécurité intérieure, de par les responsabilités qu'ils exercent sur les services d'incendie et de secours, ils développent l'attractivité des territoires en investissant dans le réseau numérique de très haut débit, la protection de l'environnement, le soutien aux projets culturels, la promotion du sport et le tourisme.

Aujourd'hui, le gouvernement a le projet de transposer le modèle du Grand Lyon aux cinq départements qui ont sur leur territoire une métropole de plus de 500 000 habitants, alors même qu'aucune évaluation, ni étude d'impact n'a été réalisée de la fusion opérée entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon. Le Nord est de ce fait concerné, de même que la Gironde, la Loire-Atlantique, la Haute-Garonne et les Alpes Maritimes.

Dans le Nord, la mise en œuvre d'un tel projet aurait pour conséquence de couper en trois parties distinctes le territoire actuel, avec au centre, la nouvelle métropole-département, au nord, l'arrondissement de Dunkerque qui deviendrait un département à part entière et au sud, les quatre arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, qui constitueraient également un département.

Ces deux nouveaux départements se trouveraient ainsi déconnectés du territoire métropolitain, de ses ressources et de sa capacité d'entraînement, alors que la métropole-département du centre accaparerait toutes les richesses qu'elle produit par son dynamisme économique, ainsi que ses recettes fiscales. Le Nord serait dépecé, son identité bafouée, comme le fut récemment celle de l'Alsace avec les conséquences que l'on connaît.

Loin d'être une source d'économies, la mise en place de cette nouvelle organisation génèrerait des dépenses importantes et inutiles pour la construction de nouveaux sièges administratifs, à Dunkerque et à Valenciennes, ou encore de nouveaux hémicycles pour réunir des élus dont le nombre exploserait.

Loin d'être une chance de développement et de rayonnement pour la métropole, elle la contraindrait à assumer des compétences sociales fondamentales, qui ne sont ni dans sa culture, ni dans ses responsabilités essentielles de développement économique de son territoire et des territoires qui l'entourent.

Ce projet est enfin en totale contradiction avec les propos que le Premier ministre avait tenus lors du congrès des Départements de France à Marseille en octobre 2017, assurant la fin du big bang territorial et s'engageant à ce que toute réforme majeure ne puisse se faire sans l'accord de l'ensemble des acteurs concernés.

Confrontés à d'importantes difficultés financières, les départements ont avant tout besoin de stabilité pour mener à bien leurs missions de solidarité en direction des populations les plus fragiles et des territoires.

Pour ces raisons, les élus du Conseil Départemental du Nord, jugeant le projet gouvernemental inutile et dangereux pour la cohésion sociale et territoriale, demandent au Premier ministre d'y renoncer et invitent le Président de la Métropole Européenne de Lille à annoncer publiquement, comme l'a fait la Présidente de Nantes Métropole, qu'il n'y donnera pas suite.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 19.

5 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs DETAVERNIER (porteur du pouvoir de Madame QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI) et GADAUT.

Monsieur BAUDOUX (porteur du pouvoir de Madame BREDAS), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 12 h 08.

Au moment du vote, 66 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	12
Absents sans procuration :	4
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	78(y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	78
Majorité des suffrages exprimés :	40
Pour :	78 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés et Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	0

La motion est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président présente le rapport relatif à la modification de la composition de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures 10.

LUNDI 8 OCTOBRE 2018 – APRES-MIDI

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures 10.

Etai^{ent} présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Ont complété le quorum : Bernard BAUDOUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Mickaël HIRAUX, Alexandra LECHNER, Max-André PICK, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absente excusée : Marie-Aline BREDA

Absent : Henri GADAUT

DOSSIERS DU PRESIDENT

- **Rapport n° 1**

Monsieur le Président revient sur le rapport n° 1 relatif à la modification de la composition de la Commission permanente et souligne la désignation de Monsieur Bruno FICHEUX comme Vice-président supplémentaire. Il ajoute que ce dernier sera remplacé par Monsieur Olivier HENNO à la co-présidence du Groupe Union Pour le Nord.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

N° 1

DAJAP/2018/360

OBJET :

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par délibération N°DA/2015/238 du 2 avril 2015, le Conseil départemental a décidé que la Commission permanente, outre le Président du Conseil départemental, comprendrait 15 Vice-présidents et 66 Conseillers départementaux et en a désigné les membres. La Commission permanente est donc composée des 82 membres de l'Assemblée.

Plusieurs modifications de la composition de la Commission permanente sont intervenues après les élections législatives et sénatoriales de 2017. La configuration actuelle de la Commission permanente a été fixée par la délibération N°DAJAP/2018/44 du 12 février 2018. Elle se compose, outre le Président du Conseil départemental de 13 Vice-présidents et 68 Conseillers départementaux, les sièges de 3^e et 5^e Vice-présidents ayant été laissés vacants.

Je propose de pourvoir un de ces deux sièges afin de porter le nombre de Vice-présidents à 14, soit une parité parfaite entre hommes et femmes.

En effet, en application de l'article L.3122-6 du code général des collectivités territoriales, en cas de vacance de siège de membre de la commission permanente autre que le président, le Conseil départemental peut décider de compléter la commission permanente.

Comme pour les vacances de sièges précédemment constatées, pourvoir ce siège de Vice-président renvoie à la même alternative que pour la composition initiale de la Commission permanente entre :

- une voie consensuelle dans laquelle est présentée une seule candidature pour chaque poste à pourvoir, le constat de l'unicité de candidature au terme d'une suspension de séance d'une heure emportant par lui-même nomination immédiate, le Président du Conseil départemental en donnant lecture ;
- une voie électorale si la voie consensuelle ne peut être mise en œuvre en raison d'une pluralité de candidatures pour un même poste, sachant que dans cette hypothèse, il est obligatoire de renouveler l'ensemble de la Commission permanente (sauf le Président du Conseil départemental) dans les conditions des 4^e et 5^e alinéas de l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales (le vote au scrutin secret est alors obligatoire tant pour réélire l'ensemble des conseillers départementaux à la Commission permanente qu'ensuite pour élire les Vice-présidents).

Je propose au Conseil Départemental :

- de décider de compléter la Commission permanente ;
- de pourvoir à la désignation d'un Vice-président.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 09, puis de nouveau à 14 h 09.

66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et Monsieur SIEGLER (jusqu'alors respectivement représentés par Monsieur DETAVERNIER et Madame LABADENS) ainsi que Monsieur VICOT.

Monsieur GADAUT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Mesdames LECHNER, STANIEC-WAVRANT et ZOUGGAGH ainsi que Messieurs DETAVERNIER et PICK, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°1 sont adoptées à l'unanimité.
--

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président présente Monsieur Benjamin HUS, nouveau Directeur Général des Services, qui remplace Monsieur Christophe PICARD.

Monsieur le Président salue la mémoire de Monsieur Philippe RAPENEAU, Vice-président de la Région Hauts-de-France, Président de la Communauté urbaine d'Arras, qui est décédé le 31 juillet dernier.

Monsieur le Président informe les Conseillers départementaux d'une permutation dans les Commissions thématiques :

- Madame Soraya FAHEM devient membre de la 1^{ère} Commission « Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public », en remplacement de Monsieur Roméo RAGAZZO.
- Monsieur Roméo RAGAZZO devient membre de la 3^{ème} Commission « Education, culture, sport, tourisme, vie associative », en remplacement de Madame Soraya FAHEM.

Monsieur le Président évoque l'escroquerie dont le Département du Nord a été victime et précise qu'il a été souhaité, en Conférence des Présidents, que cette affaire fasse l'objet d'un débat.

Monsieur le Président présente cette affaire et revient sur les faits ainsi que sur l'article qui est sorti dans la presse régionale.

Monsieur le Président signale qu'il saisit l'Inspection Générale des Services du Département. Il donne, par ailleurs, son accord pour une audition en Commission des finances et, en sa présence, de la Direction concernée et pour un audit du processus comptable.

Monsieur le Président remercie enfin les collègues du département qui lui ont manifesté leur soutien et leur sympathie dans ces circonstances.

Monsieur Charles BEAUCHAMP regrette, même si Monsieur le Président en a expliqué les raisons, d'avoir été informé de cette affaire par la presse.

Monsieur BEAUCHAMP s'interroge sur les mesures de contrôle et de sécurité qui sont mises en œuvre avant d'engager les opérations de paiement et se demande si la réorganisation des services a diminué ces contrôles.

Monsieur BEAUCHAMP remercie Monsieur le Président d'avoir accepté la demande du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, d'audition des services concernés par la Commission des finances et précise qu'il ne s'agit pas de jeter la suspicion sur le travail des agents, mais de mieux comprendre. Il ajoute que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'associe à la demande d'audit.

Monsieur BEAUCHAMP demande que des décisions rapides soient prises afin de sécuriser au maximum les opérations de paiement, d'apporter des garanties aux Nordistes et que les entreprises n'hésitent pas à répondre aux appels d'offres.

Monsieur BEAUCHAMP souhaite que le rapport 1/3 (Mise en œuvre des chantiers de transformation digitale du Département du Nord), qui sera examiné tout à l'heure, soit retiré de l'ordre du jour de cette séance. Il considère, en effet, qu'il serait plus prudent d'attendre l'audition des services et le rendu de l'audit pour s'engager.

Monsieur Didier MANIER s'étonne également de ne pas avoir été averti en interne de ces événements, même s'il comprend que, dans un premier temps, des mesures de discrétion étaient nécessaires par rapport à l'enquête diligentée.

Monsieur MANIER indique qu'il est important de comprendre afin que cela ne se reproduise plus. Il soulève la question du suivi des entreprises, des mandatements, des vérifications des RIB.

Monsieur MANIER remercie Monsieur le Président d'avoir entendu la légitime demande d'audit du processus comptable.

Monsieur Eric RENAUD souligne la nécessité de renforcer le travail de collaboration avec les services de la pairie départementale.

Monsieur le Président fait observer que, depuis 2015-2016, la fonction finance a été recentralisée au sein de la Direction des finances et précise que cela permet aujourd'hui un plus grand professionnalisme et une meilleure circulation de l'information.

Monsieur le Président indique que, depuis le 1^{er} janvier 2018, les entreprises de plus de 250 salariés doivent obligatoirement envoyer leurs factures de manière dématérialisée. Il signale que cette dématérialisation a pour résultat de réduire les délais de traitement des factures et de sécuriser la procédure.

Monsieur le Président explique que, lorsque cette nouvelle lui a été annoncée, il n'en a parlé à personne. Il signale qu'il va tenter de savoir comment ces informations ont été divulguées à la presse.

Monsieur le Président se demande s'il ne faudrait pas mettre en place un comité restreint de Conseillers départementaux, de chaque Groupe, compétents sur les questions financières, qui pourrait être appelé à connaître les évolutions mises en place.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Evoquant l'effondrement d'une section du pont Morandi à Gênes cet été, Madame Marie CIETERS interroge Monsieur le Président sur le suivi des ouvrages d'art présents sur le département du Nord et les mesures prises pour éviter une telle catastrophe.

Monsieur Arnaud DECAGNY signale que le Département du Nord a en charge la gestion de 1 386 ouvrages d'art sur le réseau routier départemental.

Monsieur DECAGNY apporte des précisions sur les opérations de surveillance réalisées par le Département. Il indique, par ailleurs, que 6 M€ sont investis chaque année pour leur rénovation.

Monsieur Jean-Claude DULIEU fait observer que l'inquiétude et la colère montent après l'annonce de coupes budgétaires dans le domaine du sport et la menace que le Président de la République fait peser sur les 1 600 emplois des conseillers techniques.

Monsieur DULIEU souligne que le Département ne peut être indifférent face aux graves dangers pesant sur le sport qui a des effets, au-delà de l'économie, sur la santé publique, l'éducation, l'insertion sociale, la pratique citoyenne par le bénévolat. Il demande à Monsieur le Président d'interpeller le Président de la République sur cette question.

Monsieur DULIEU signale enfin que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés soutient la motion relative aux moyens alloués au sport, déposée par le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

Monsieur le Président indique qu'il interpellera le Président de la République sur cette question lorsqu'il le rencontrera au mois de novembre prochain.

Monsieur Bruno FICHEUX souligne qu'il partage quasiment la totalité de l'intervention de Monsieur DULIEU et précise que l'annonce de la baisse du budget est effectivement un très mauvais signal pour l'ensemble du monde sportif.

Monsieur FICHEUX rappelle la politique départementale qui est menée dans le domaine du sport.

Monsieur FICHEUX fait enfin observer que le Groupe Union Pour le Nord ne peut s'engager sur une partie du contenu de la motion du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et va donc s'abstenir.

Madame Isabelle MARCHYLLIE attire l'attention des Conseillers départementaux sur les problèmes de financement que les associations d'aide à domicile rencontrent sur l'ensemble du département. Elle interroge Monsieur le Président sur sa position afin d'améliorer la situation.

Monsieur le Président indique que le maintien à domicile des personnes qui le souhaitent est la première solution qu'il faut développer, mais précise que cela n'empêche pas de réfléchir à toute une série de solutions intermédiaires entre le domicile traditionnel et l'EHPAD.

Monsieur le Président signale qu'une table ronde va être organisée dans les meilleurs délais, en présence du Préfet, de l'Agence Régionale de Santé, de la Région, des caisses de retraite et de certains services d'aide à domicile, afin d'échanger sur les questions de formation, de financement des soins infirmiers par l'Etat, des services d'intervention à domicile intervenant sur la PCH. Il ajoute que Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, ira à la rencontre des SAAD (Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile) sur tous les territoires afin de se préparer collectivement aux enjeux de demain.

Monsieur le Président revient sur la question du montant du tarif horaire pratiqué dans le département du Nord. Il considère, par ailleurs, qu'un effort important doit être réalisé sur la promotion et la formation des métiers de l'aide à domicile.

Madame Josiane BRIDOUX fait observer que les contrats aidés actuels sont en voie de disparition dans les associations comme dans les collectivités. Elle souhaite connaître la politique du Conseil départemental du Nord en la matière.

Madame BRIDOUX indique qu'elle a été surprise des réactions au plan pauvreté présenté par le Gouvernement. Elle note que Monsieur le Président a déclaré à la presse que le principal problème de l'insertion se trouve parmi tous ceux qui ne veulent pas travailler. Elle demande à Monsieur le Président s'il pense comme le Président de la République que le durcissement de l'accès aux droits sociaux universels et la réduction des montants des allocations vont permettre de diminuer les chiffres du chômage et de mieux lutter contre la pauvreté.

Madame Doriane BECUE souligne qu'il y a effectivement eu une diminution du nombre de contrats aidés et fait remarquer qu'un travail resserré avec Pôle Emploi a été mené par le Département. Elle informe les Conseillers départementaux qu'une commission aura lieu fin novembre, début décembre prochain, sur la question des contrats aidés.

Madame BECUE indique, concernant la politique menée sur le RSA, que le Département fait du retour à l'emploi son cheval de bataille et précise que cela fonctionne.

Monsieur le Président ajoute que le Département a pris l'initiative de financer 2 000 contrats d'insertion dans l'emploi.

Monsieur le Président revient sur le fait de mettre l'accent sur un certain nombre d'obligations pour les allocataires du RSA en situation de travailler.

Madame Sylvia DUHAMEL attire l'attention des Conseillers départementaux sur la situation de l'usine Ascoval, ex-Vallourec, basée à Saint-Saulve, qui a été placée en redressement judiciaire.

Madame Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY fait observer qu'une rencontre a eu lieu, le 25 septembre dernier, avec Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie, et précise que celle-ci avait été porteuse d'espoir. Elle signale cependant que la réponse, faite la semaine dernière à Madame la Sénatrice Valérie LETARD par la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie, interroge, tant le ton diffère de celui de Monsieur Bruno LE MAIRE.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY attend que l'Etat tienne son engagement dans ce dossier en faisant pression sur Vallourec dont il est actionnaire. Elle indique que les élus du Valenciennois, du Département, doivent rester mobilisés sur ce dossier.

Monsieur le Président signale qu'il va relancer sur ce dossier Messieurs Xavier BERTRAND, Président de Région, Gérald DARMANIN, Ministre des Comptes publics, et Edouard PHILIPPE, Premier ministre.

Monsieur Marc GODEFROY note que les clubs de prévention spécialisée ont été informés, en juillet dernier, de la suppression de plusieurs postes. Il souligne que, depuis trois ans, à effectifs constants, les clubs ont vu, chaque année, une réduction de 5 % de leur dotation financière par poste.

Monsieur GODEFROY demande à Monsieur le Président d'engager une politique qui soit concertée, pilotée, évaluée, respectueuse de l'immense travail des associations.

Monsieur Yves DUSART indique que le Département n'abandonne pas la prévention spécialisée, mais a la volonté de l'adapter. Il rappelle que le Conseil départemental du Nord a délibéré, le 22 mai 2017, sur les nouvelles orientations de la prévention spécialisée.

Monsieur DUSART souligne la demande faite à l'APSN et aux clubs de prévention de créer des nouveaux moyens d'intervention.

Monsieur le Président rappelle que les clubs de prévention ne sont pas une compétence obligatoire du Département et que les communes peuvent intervenir si elles le souhaitent. Il revient, par ailleurs, sur le partenariat avec l'APSN.

Monsieur le Président indique que la présence du Département reste forte sur la prévention spécialisée en général et sur les clubs de prévention en particulier.

Monsieur le Président souhaite que les clubs de prévention ne soient pas indépendants des politiques départementales et communales. Il souligne également la volonté de mieux répartir la prévention spécialisée sur le territoire départemental.

Madame Marie TONNERRE revient sur la rencontre qui a eu lieu le 20 septembre dernier avec le personnel de l'UTPAS de Tourcoing-Neuville et fait remarquer que plusieurs problèmes ont été soulevés, comme la problématique des ressources humaines.

Madame TONNERRE note que, mercredi dernier, des travailleurs de l'UTPAS de Tourcoing-Mouvoux ont entamé une grève reproductible. Elle interroge Monsieur le Président sur les réponses que le Département peut apporter aux revendications des agents de l'UTPAS.

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER signale qu'il vient de recevoir des représentants des UTPAS de Roubaix-Tourcoing. Il indique que le Département est conscient des difficultés sur ce secteur et revient sur les mesures prises par l'exécutif départemental depuis 2015.

Concernant l'UTPAS de Tourcoing-Mouvoux, Monsieur DETAVERNIER évoque les solutions immédiates qui ont été données aux agents et revient sur les demandes qui concernent les perspectives d'amélioration des conditions d'exercice des agents en charge de l'ASE.

Soulignant les élections des organisations syndicales qui auront lieu à la fin de l'année, Monsieur le Président signale qu'il va arrêter ses visites dans les UTPAS du département et les reprendra l'an prochain.

Monsieur le Président fait observer que le Département a fait les efforts les plus importants sur le secteur de la Direction territoriale de Roubaix-Tourcoing. Il revient enfin sur la situation de l'UTPAS de Tourcoing-Mouvoux.

POINT PRINCIPAL

CALCUL DES DOTATIONS COLLEGES PUBLICS 2019

Madame Joëlle COTTENYE remercie les nombreux Conseillers départementaux qui ont participé à la rentrée scolaire 2018 au côté des jeunes et des communautés éducatives, ainsi que l'ensemble des agents du Département qui œuvrent chaque jour pour garantir aux collégiens les meilleures conditions d'accueil et de réussite.

Madame COTTENYE fait observer que la politique d'investissement en faveur des collèges porte ses fruits. Elle souligne, par ailleurs, l'entrée des collèges du Nord dans l'ère du numérique.

Madame COTTENYE note que la situation financière des établissements s'est considérablement améliorée. Elle indique que le Département du Nord reste toutefois attentif aux difficultés particulières qui pourraient survenir au cours de l'année.

Concernant les dotations 2019, Madame COTTENYE signale qu'il est proposé de reconduire les mêmes modalités générales de calcul en intégrant une hausse de la part Administration et Logistique (ALO) et de la part Activités Pédagogiques (AP).

Madame COTTENYE rappelle que la part AP ne constitue qu'une partie des dépenses en faveur des collégiens, permettant de financer les activités socio-éducatives. Elle précise que, chaque année, le Département mène des politiques volontaristes spécifiques qui sont saluées par la communauté éducative.

Madame COTTENYE note une augmentation de 3,23 % des moyens consacrés aux dotations de fonctionnement par collégien et signale que la dotation prévisionnelle s'élève à 20,5 M€ pour 2019.

Madame COTTENYE indique enfin que, le 14 septembre dernier, et pour la première fois depuis très longtemps, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN), a rendu un avis favorable pour ces dotations de fonctionnement.

Monsieur Maxime CABAYE note que les dotations de fonctionnement aux collèges sont en augmentation cette année et souligne que cette proposition est le fruit d'une concertation avec les représentants de la communauté éducative. Il signale que, lors du dernier CDEN, les partenaires ont approuvé la méthode de concertation et salué les décisions prises en adoptant à la majorité cette proposition.

Monsieur CABAYE fait observer qu'après trois ans de mandat, la situation financière des collèges s'est améliorée.

Monsieur CABAYE souligne que le Département a choisi de responsabiliser davantage les collèges dans leur gestion. Il salue le travail réalisé et le sérieux des principaux de collège et des gestionnaires.

Monsieur CABAYE fait remarquer que, dans le dernier numéro du magazine Le Nord, la tribune de Monsieur Didier MANIER, Président du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, comporte des fausses rumeurs, des contrevérités. Il revient ainsi sur les points relatifs aux dotations de fonctionnement, à la fermeture de collèges, aux salles de sport.

Monsieur CABAYE signale que le Groupe Union Pour le Nord votera en faveur du rapport proposé.

Monsieur Bernard BAUDOUX note que les crédits, qui avaient été divisés par deux pour les activités pédagogiques, restent au même niveau et précise que ce faible niveau remet en cause de nombreuses initiatives des établissements et impacte notamment les collégiens les plus défavorisés.

Monsieur BAUDOUX fait remarquer que la progression du fonds de roulement de 109 000 € pour 202 collèges est faible.

Monsieur BAUDOUX souligne la bonne gestion des établissements qui ont fait des efforts et ont amélioré leur trésorerie.

Monsieur BAUDOUX exprime son inquiétude concernant les personnels d'entretien des établissements.

Monsieur BAUDOUX signale que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre ce rapport.

Madame Alexandra LECHNER revient sur la réunion du CDEN.

Madame LECHNER souligne la hausse des dotations pour la part ALO ainsi que de l'enveloppe des dotations complémentaires pour les collèges en difficulté.

S'agissant de la part AP, Madame LECHNER fait observer qu'il n'est pas prévu de véritables moyens financiers supplémentaires après la baisse de la moitié des dotations pédagogiques que la majorité départementale a imposée en 2016. Elle souhaite que le montant des dotations pédagogiques retrouve son niveau de 2015.

Madame LECHNER signale que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre ce rapport.

Revenant sur l'intervention de Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Didier MANIER indique que la possibilité de fermeture de collèges a été exprimée à un moment donné.

Madame Joëlle COTTENYE fait remarquer que les établissements sont remerciés pour leurs efforts de meilleure gestion, mais aussi encouragés et bien accompagnés.

Concernant l'entretien des établissements, Madame COTTENYE apporte quelques précisions en matière de ressources humaines.

Monsieur Didier MANIER signale que les propos relatifs à la possibilité de fermer 5 à 7 collèges ont été tenus auprès de la Chambre Régionale des Comptes.

Citant une note du 12 mars 2012, Monsieur le Président fait observer que l'ancienne majorité réfléchissait également à certains regroupements de collèges.

Monsieur Didier MANIER indique qu'il voulait simplement exprimer que ses propos dans la tribune du magazine Le Nord étaient fondées.

Monsieur Bertrand RINGOT apporte des explications s'agissant de ses déclarations relatives au rapprochement d'un collège de Grand-Fort-Philippe et d'un collège de Gravelines.

Monsieur le Président évoque la question de la concertation s'agissant des regroupements de collèges.

Monsieur le Président rappelle que toutes les majorités se sont préoccupées de très près des collèges depuis leur transfert au Département. Il souligne, par ailleurs, les efforts réalisés sur le territoire de la Métropole de Lille.

Monsieur le Président revient enfin sur la question de l'externalisation des tâches.

Monsieur Bernard BAUDOUX intervient sur cette problématique de la privatisation de l'entretien des collèges.

Monsieur BAUDOUX estime, par ailleurs, que les regroupements de collèges doivent être réalisés dans l'intérêt des élèves. Il considère également que l'avis des conseils d'administration doit être recherché.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaients présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Roger VICOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absente excusée : Martine ARLABOSSE

Absents : Paul CHRISTOPHE, Henri GADAUT

N° 0.1**DESC/2018/313****OBJET :****CALCUL DES DOTATIONS COLLÈGES PUBLICS 2019****DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COLLEGES PUBLICS POUR 2019****I. Contexte**

Les Départements ont la responsabilité de définir les orientations relatives aux dépenses de fonctionnement des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et de déterminer leur participation aux dépenses d'équipement et de fonctionnement des collèges.

La dotation de fonctionnement accordée par le Département finance les charges générales de fonctionnement des établissements.

Elle se décompose en deux parties :

« Administration et Logistique » (ALO) qui couvre la viabilisation, l'entretien courant des bâtiments et les charges administratives,

« Activités Pédagogiques » (AP) qui couvre les charges liées aux enseignements obligatoires.

Après avoir consulté le CDEN le 14 septembre 2018, en vertu de l'article L421-11 du Code de l'Education, le Département a l'obligation légale de notifier à chaque collège le montant prévisionnel de sa participation aux dépenses de fonctionnement, avant le 1^{er} novembre de chaque année précédant l'exercice concerné, soit avant le 1^{er} novembre 2018 pour la dotation de fonctionnement 2019.

Par ailleurs, la collectivité est soucieuse de laisser à chaque collègue une complète autonomie dans la gestion de son enveloppe budgétaire. Le Département tient compte de l'effort de gestion significatif tenu par les établissements durant ces dernières années. La situation financière des collèges s'est d'ailleurs sensiblement améliorée. D'après l'analyse des comptes financiers 2017, le fonds de roulement cumulé de l'ensemble des collèges a augmenté de 109 000 € soit une progression de 1 % et la trésorerie de l'ensemble des établissements a augmenté de 1,198 M€ soit une hausse de 6%. Aujourd'hui, seuls 4 établissements sont identifiés en difficultés financières (fonds de roulement mobilisable inférieur 15 jours et trésorerie inférieure 30 jours). Ils étaient 8 l'année précédente.

Dans le respect du rôle dévolu à chaque partie, le Département, en tant que collectivité de rattachement et avec l'autorité académique, continue de veiller à une utilisation efficiente des dotations versées. Leur optimisation est recherchée dans le cadre d'un dialogue de gestion renforcé (12 établissements ont été rencontrés au cours de l'année scolaire 2017/2018 par le Département et la mission conseil du Rectorat, en sus de l'accompagnement quotidien des collèges par les services).

A la demande des établissements, le Département a engagé cette année un travail de réflexion sur les flux financiers à destination des collèges visant les objectifs suivants :

- mieux répondre aux besoins des collèges ;
- mieux prendre en compte les évolutions des effectifs ;
- simplifier les modes de calcul des dotations ;
- maîtriser les coûts.

Un groupe de travail technique, composé des organisations syndicales représentant les principaux et gestionnaires des collèges et des services départementaux, s'est notamment réuni à six reprises durant le premier semestre 2018 afin de partager la connaissance des données sur les flux financiers, de travailler différents scénarii d'évolution des modalités de calcul des dotations et d'évaluer leurs impacts. Ces travaux ont vocation à se poursuivre au cours de l'année scolaire à venir.

Par ailleurs, les achats de gaz du Département du Nord sont régis, depuis Octobre 2016 par un groupement, constitué des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, de la Région Hauts-de-France, des SDIS 59 et 62, pour la fourniture de l'énergie dans les collèges, les lycées et les autres bâtiments. Celui-ci a passé un marché relatif à l'acheminement et à la fourniture du gaz naturel pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2020. Les coûts de fourniture de gaz naturel dans les collèges devraient connaître une augmentation prévisionnelle, liée essentiellement au contexte géopolitique international sur le marché du gaz et aux incidences climatiques. Cette évolution prévisionnelle des conditions tarifaires aura un impact sur les dépenses de viabilisation des collèges.

II. Dotations 2019

Ainsi, il est proposé de fixer les modalités de calcul des dotations de fonctionnement pour 2019 comme suit :

- pour la part Administration et Logistique (dite ALO)

Part Viabilisation : le montant de la part Viabilisation est revalorisé, afin de tenir compte de l'augmentation prévisionnelle des prix du gaz. Ainsi, le calcul est basé, comme les années précédentes, sur la moyenne des dépenses de viabilisation des collèges inscrites aux trois derniers comptes financiers connus (2015/2016/2017), revalorisée cette année d'un montant par collège prenant en compte la hausse prévisionnelle des tarifs rapportée à la consommation réelle de gaz du dernier exercice connu (2017). Une attention particulière, via les dotations complémentaires, sera apportée à la situation des établissements durant l'année.

Part Entretien : le calcul du forfait Entretien prend en compte les surfaces et caractéristiques techniques des bâtiments et leur taux d'occupation ;

Part Administration : celle-ci est calculée sur la base d'un forfait lissé par élève variant suivant la tranche d'effectifs du collège.

Pour les collèges en cité mixte, comme les années précédentes, un forfait établi selon la répartition des charges avec le lycée est appliqué pour la part ALO. Il est proposé de reconduire pour 2019 les modalités appliquées en 2018.

- pour la part Activités Pédagogiques (AP)

Afin de prendre en compte l'augmentation du nombre d'élèves constatée dans un certain nombre de collèges depuis 2015/2016, il est proposé d'appliquer à leur part AP une hausse proportionnelle à celle des effectifs, plafonnée au montant moyen d'AP par élève (soit 28 €). Pour ce faire, le montant global de la part AP est revalorisé. Aucune dotation AP ne sera diminuée, même en cas de baisse d'effectifs.

Du total ainsi obtenu (ALO + AP), sont prélevés comme les années précédentes pour les collèges concernés :

- la contribution du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) au Service Général ;
- 80 % du montant des loyers des logements de fonction en Convention d'Occupation Précaire (COP) ;
- les fonds de roulement supérieurs à deux mois de fonctionnement tels qu'ils apparaissent dans les comptes financiers 2017 des collèges.

L'application du prélèvement sur fonds de roulement, prévue sur la base des comptes financiers des collèges arrêtés au 31/12/2017, pourra prendre en compte, le cas échéant, les engagements pris par le conseil d'administration de l'établissement en matière d'investissement.

Le montant total des dotations 2019 pour les collèges publics s'élève ainsi à 20,51 M€, soit :

- 19,91 M€ pour les dotations,
- 0,6 M€ pour des dotations complémentaires, qui pourraient être accordées aux collèges confrontés à des difficultés.

Suite à l'avis rendu par le CDEN réuni le 14 septembre 2018, je propose au Conseil Départemental :

- de valider les modalités de calcul des dotations de fonctionnement 2019 pour les collèges hors cité mixte, à savoir :
 - pour la part ALO : calcul de la dotation Viabilisation à partir de la moyenne des dépenses des collèges 2015/2016/2017, revalorisée d'un montant prévisionnel correspondant à la hausse des conditions tarifaires d'acheminement et de fourniture du gaz naturel, reconduction des modalités de calcul du forfait Entretien prenant en compte les surfaces et caractéristiques techniques des bâtiments et leur taux d'occupation, application pour l'Administration d'un forfait lissé variant suivant la tranche d'effectifs du collège,
 - pour la part AP : appliquer pour les collèges ayant une croissance d'effectifs depuis 2015/2016 une hausse proportionnelle à celle des effectifs, plafonnée au montant moyen d'AP par élève (soit 28€) et reconduire à l'identique la part de 2018 pour les collèges n'ayant pas eu de hausse d'effectif,
 - de prendre en compte pour le calcul des parts Administration et AP les effectifs élèves à la rentrée scolaire 2018/2019 (enquête lourde du Rectorat),
 - sur lesquelles sont prélevés : 1 a contribution du SRH au Service Général, 80 % du montant des loyers en Convention d'Occupation Précaire et les fonds de roulement supérieurs à 2 mois de fonctionnement tels qu'ils apparaissent dans les comptes financiers 2017 des collèges en prenant en compte le cas échéant, les engagements pris par les CA en matière d'investissement.
- d'appliquer, pour les collèges en cité mixte :
 - pour la part ALO : le forfait établi en 2018 selon la répartition des charges avec le lycée, est reconduit en 2019,
 - pour la part AP : les mêmes modalités que pour les collèges hors cité mixte.
- de prévoir pour 2019, un montant total de dotations de 19,91 M€,

- de prévoir pour 2019, un montant de dotations complémentaires de 0,6 M€,
- de notifier aux collègues le montant prévisionnel de la participation du Département aux dépenses de fonctionnement établi sur ces bases,
- d'inscrire en conséquence au BP 2019 une enveloppe totale de 20,51 M€ sur la nature analytique 932/65511/221.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16004OP001		prévu BP2019		20 510 000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 40.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BOISSEAUX, CIETERS, CLERC-CUVELIER, LEYS et STANIEC-WAVRANT ainsi que Messieurs DECAGNY, DUHEM, FICHEUX, PLOUY, WAYMEL et ZAREMBA.

Messieurs CAUCHE et WILMOTTE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Messieurs DUHEM et GODEFROY, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames LECHNER et FILLEUL.

Mesdames BECUE, BOISSEAUX et CHASSAING présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16 h 24.

Au moment du vote, 61 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	13
Absents sans procuration :	8
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	74 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	1 (Madame MASQUELIER, non inscrite)
Total des suffrages exprimés :	73
Majorité des suffrages exprimés :	37
Pour :	45 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	28 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n°0.1 sont adoptées à la majorité.
--

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE

- **Rapport n° 3/1**

Madame Joëlle COTTENYE, Vice-présidente en charge de l'Education et des Collèges, présente le rapport 3/1 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Patrick KANNER donne pouvoir à Roger VICOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absente excusée : Martine ARLABOSSE

Absents : Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Henri GADAUT, Joël WILMOTTE

N° 3.1

DESC/2018/315

OBJET :

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DU COLLÈGE ALBERT SAMAIN À ROUBAIX

Conformément à l'article L421-24 du code de l'Éducation, le Département est compétent en matière de dénomination des collèges publics. Il décide, après avoir recueilli l'avis du conseil d'administration de l'établissement et celui du maire de la commune concernée, de la dénomination de l'établissement.

Le nouveau collège Albert Samain de Roubaix, reconstruit à l'angle des rues d'Oran et Cartigny à Roubaix, a été mis en service à la rentrée scolaire 2018/2019.

Le 15 janvier 2018, le conseil d'administration s'est prononcé majoritairement pour le changement de nom du collège. Cette modification est motivée par la volonté de changer l'image de l'établissement et d'impulser une nouvelle dynamique en accord avec les valeurs portées par le collège.

A l'issue d'une consultation menée par l'établissement auprès de tous les représentants de la communauté éducative et de l'avis favorable du maire de Roubaix, c'est la dénomination collège Rosa Parks, figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale aux États-Unis, qui a été retenue.

Après avis de la Commission Education, Culture, Sport, Tourisme, Vie Associative, l'Assemblée départementale est invitée à se prononcer sur la dénomination du collège « Rosa Parks » et à autoriser, le cas échéant, Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté dont le projet est joint en annexe.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 24.

61 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°3.1 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Président souligne le souhait de donner le nom de Simone Veil au collège d'Halluin reconstruit. Il fait remarquer qu'un autre collège de la métropole lilloise porte déjà ce nom et indique qu'il est un peu embêtant de donner le même nom à plusieurs établissements situés dans une zone géographique très proche.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU, LOGEMENT, HABITAT

• Rapport n° 5.1

Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur PICK fait remarquer que ce projet de délibération démontre que le Département du Nord, loin de se désengager, augmente encore sa participation auprès de Partenord Habitat malgré ses difficultés financières.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle la dangerosité de la politique gouvernementale en matière de logement tant pour les locataires que pour les bailleurs sociaux.

Monsieur BEAUCHAMP souligne que le logement est un axe essentiel de l'aménagement du territoire et un enjeu important pour le devenir des communes rurales.

Contrairement aux indications de Monsieur PICK, Monsieur BEAUCHAMP constate une diminution des crédits lorsqu'il compare les montants inscrits dans la convention précédente avec celle proposée pour la période 2018-2021.

Evoquant le bilan de la convention triennale 2015-2017, Monsieur BEAUCHAMP s'interroge sur le niveau de consommation de la subvention précédente, les objectifs n'ayant visiblement pas été atteints. Il souhaite obtenir plus de précisions sur les opérations effectuées.

Concernant les axes du projet de convention, Monsieur BEAUCHAMP déplore la limitation de la production de logements sociaux innovants aux territoires délégués. Il demande quelques informations complémentaires concernant les fiches annexées au rapport.

Monsieur BEAUCHAMP évoque la commune d'Arleux, lauréate de l'appel à projets ministériel de revitalisation des centres-bourgs, en attente d'un accompagnement du Département dans la déclinaison de ces projets.

Considérant que de nombreux agents départementaux sont éligibles au logement social, Monsieur BEAUCHAMP estime qu'il serait pertinent de mettre en place un droit de réservation comme l'Etat le fait pour ses agents.

Monsieur Didier MANIER se réjouit de la nouvelle convention liant le Département du Nord et Partenord Habitat.

Monsieur MANIER rappelle qu'une modification de la convention précédente, adoptée le 26 septembre 2016, a fait passer la contribution départementale du plan Campus de 5 M€ à 2,1 M€. Il pense que cette précision peut apporter un éclairage sur les différences constatées au niveau des montants inscrits dans les conventions.

Monsieur MANIER estime que la situation des bailleurs sociaux publics mérite toute l'attention des collectivités territoriales. Il indique qu'en sa qualité de Président de Lille Métropole Habitat, il a souhaité que ce type de convention lie à l'avenir la Métropole Européenne de Lille et son bailleur.

Monsieur MANIER annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen voteront favorablement le projet de délibération.

Monsieur Max-André PICK explique que la deuxième tranche de l'opération du plan Campus avait été annulée. Il confirme que l'aide apportée par le Département à son office départemental dans cette convention de partenariat 2018-2021 est bien supérieure à la précédente.

Monsieur PICK annonce à Monsieur BEAUCHAMP qu'un bilan plus détaillé de la convention triennale 2015-2017 lui sera adressé afin de lui permettre de mesurer ce qui a été réalisé ou non.

Monsieur PICK rappelle que le Département ne finance plus simplement sur présentation de projets mais sur des ordres de service. Il apporte quelques informations complémentaires sur les fiches annexées au rapport.

Concernant la commune d'Arleux, Monsieur PICK explique que le Département ne peut pas intervenir systématiquement dans toutes les opérations de Partenord Habitat.

Monsieur PICK indique qu'il est prêt à mener si nécessaire une réflexion sur la réservation de logements pour des agents du Département.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DELPIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Patrick KANNER donne pouvoir à Roger VICOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents : Régis CAUCHE, Henri GADAUT, Joël WILMOTTE

N° 5.1

DSTDL/2018/186

OBJET :

POLITIQUE HABITAT LOGEMENT

CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2021 ENTRE LE DÉPARTEMENT ET PARTENORD HABITAT

Partenord Habitat est l'un des principaux Offices Publics de l'Habitat (OPH) de France avec 46 200 logements et équivalents logements dont 16 400, soit 35 %, sont en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le présent rapport a pour but de présenter la nouvelle convention 2018-2021. Elle maintient les axes d'intervention de la convention 2015-2017 sur l'offre nouvelle de logements et la réhabilitation et en propose de nouveaux avec une attention particulière aux communes rurales et aux villes moyennes sur lesquelles reposent de forts enjeux d'aménagement.

Bilan de la convention triennale 2015-2017 avec Partenord Habitat
--

La convention 2015-2017 fixait des objectifs chiffrés et des modalités de financement spécifiques pour la production de logements en offre nouvelle et en réhabilitation :

- Volet construction /Réhabilitation : 3,843 M€ /an (soit 11,529 M€)
- Volet construction de logements étudiants – Plan Campus Grand Lille : 0,700 M€/an (soit 2,100 M€).

En outre, elle prévoyait, sous certaines conditions, l'accès au logement de jeunes majeurs suivis par l'ASE dans le cadre du dispositif départemental EVA (Entrée dans la Vie Adulte).

Enfin, elle fixait les modalités de garantie aux emprunts accordées par le Département à Partenord Habitat pour l'ensemble de ses opérations d'investissement.

Sur les 3 années de la convention et suite au redéploiement de crédits affectés précédemment à des opérations qui n'ont pu être réalisées, au total, les projets suivants ont été engagés :

Volet construction / Réhabilitation

- *en offre nouvelle*
177 logements répartis principalement sur Douai, Lille et Dunkerque, et très largement sur les territoires non délégataires des aides à la pierre de l'Etat, pour 169 logements, soit 95 % de l'offre nouvelle.
- *en réhabilitation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans le cadre du PSEE*
1 354 logements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et 564 dans le cadre du Plan Stratégique Energétique et Environnemental (PSEE).

Volet Plan Campus Grand Lille

- *en offre nouvelle*
210 logements à Villeneuve d'Ascq, à destination prioritairement des étudiants boursiers.

La nouvelle convention 2018-2021 avec Partenord Habitat
--

Pour formaliser le partenariat entre le Département et son office, une nouvelle convention est proposée pour la période de 2018 à 2021 de 4,753 M€/an (soit une enveloppe globale de 19,012 M€).

Cette nouvelle convention, sur une durée de 4 ans, permettra à Partenord Habitat de bénéficier d'un temps plus adapté à la construction sur le moyen terme.

Elle intervient dans un contexte de transformation de l'organisation du logement social et de son mode de financement.

L'application de la loi de finance 2018, et notamment de la Réduction du Loyer de Solidarité (RLS), induit une diminution importante du chiffre d'affaires pour Partenord Habitat. Pour autant, l'Office s'engage à financer les investissements sur le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et ceux déjà engagés. En revanche, les enveloppes financières dédiées à la maintenance, à la réhabilitation et à la construction neuve seront ajustées.

La convention 2018-2021 constitue un outil pour le Département sur lequel il peut s'appuyer dans la mise en œuvre de ses politiques publiques que ce soit en terme d'actions sociales, d'aménagement du territoire et d'habitat.

Ainsi, la nouvelle convention de partenariat entre le Département et Partenord Habitat, intègre les 3 priorités d'intervention définies par le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) pour l'habitat :

- *Une mobilisation soutenue pour la production de logements, dans une logique d'équité territoriale ;*
- *Fluidifier les parcours résidentiels, dans une logique de solidarité envers les publics du Département ;*
- *Améliorer la qualité de l'habitat afin de garantir une cohésion sociale et un parc de qualité accessible aux plus modestes.*

La lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes sont également des axes de développement. L'objectif est d'aider les villes moyennes à résoudre les dysfonctionnements identifiés et de créer les conditions efficaces de renouveau et de développement durable de ces centres en agissant sur tous les fronts : habitat, commerce, emploi, transports, éducation, culture, numérique... comme le prévoit le dispositif de l'Etat « Action Cœur de ville » présenté en mars 2018.

Ainsi, la convention 2018-2021 s'organise autour de 2 axes principaux liés aux solidarités territoriales et humaines, chacun déclinant des interventions spécifiques pour répondre à l'insuffisance de logements, à la nécessité de rénovation du bâti, à l'amélioration thermique des logements existants, et pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des publics fragiles ou en perte d'autonomie.

Un troisième axe porte sur la mise en œuvre et le suivi du partenariat.

Différentes annexes détaillent les modalités d'octroi et de versement de l'aide départementale ainsi que leur inscription au regard des thématiques du plan départemental de l'habitat (PDH).

Les axes de la nouvelle convention 2018-2021 avec Partenord Habitat

Axe 1 : Solidarités territoriales : développement de l'offre de logements sur les territoires

- *1/ Offre nouvelle en territoires hors délégation, plus 125 communes rurales en territoires délégataire – 5 400 000 €*

Objectif : soutenir la production de 300 logements sur les territoires hors délégation des aides à la pierre, et dans 125 communes rurales en territoires délégataires, identifiées en annexe. L'aide concerne les logements les plus sociaux, financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

➤ *2/ Offre nouvelle en secteur délégataire : innovation sociale dédiée à l'autonomie, formes de logements innovantes, logements partagés – 1 000 000 €*

Objectif : apporter des réponses concrètes en matière d'autonomie des ménages en incitant au développement de réponses innovantes. La production de 125 logements est envisagée.

Le Département soutiendra les projets les plus innovants en ciblant l'intervention sur l'adaptation des logements à l'autonomie, mais aussi des formes de logements innovantes pour accueillir des publics spécifiques : Logements de petite taille pour les jeunes, colocation, habitat inclusif...

➤ *3/ Réhabilitation, amélioration de l'habitat – 5 612 000 €*

Objectif : assurer un niveau d'intervention permettant de répondre aux besoins de réhabilitation importants pour maintenir la qualité et l'attractivité du parc de logements de Partenord Habitat.

Les interventions porteront globalement sur 1 220 logements.

➤ *4/ Soutien à l'attractivité des villes moyennes et structurantes – 7 000 000 €*

Objectif : soutenir l'action des villes moyennes et structurantes, en raison de leur fonction de chef-lieu de canton, hors délégation des aides à la pierre, en confortant leurs fonctions de centralité par le développement d'une offre nouvelle de logements attractive, la requalification d'un parc social existant, la remise sur le marché de logements vacants.

Partenord Habitat pourrait venir en soutien au montage d'opérations globales de nature à stimuler le développement de services à la population.

➤ *5/ Vente de logements*

Afin de mobiliser les fonds propres nécessaires à l'investissement sur son patrimoine en réhabilitation comme en développement de l'offre nouvelle, Partenord Habitat développe une politique de vente de logements de son parc favorisant l'accès à la propriété et ainsi le parcours résidentiel. Cet axe n'implique aucun engagement financier pour le Département.

Axe 2 : Des logements adaptés aux publics fragiles ou aux personnes en perte d'autonomie en appui des solidarités humaines

➤ *1/ Relogement des jeunes majeurs, issus des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance - bénéficiaires du dispositif d'Entrée dans la Vie Adulte (EVA)*

Le Département accompagne les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance dans l'entrée dans leur vie adulte afin de sécuriser leur parcours et favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Il propose un accompagnement adapté aux jeunes de 18 à 21 ans pour faciliter leur autonomie.

Partenord Habitat mobilisera ses agences et agira conjointement avec les services du Département pour proposer une offre de logements adaptés à la situation des jeunes majeurs concernés, dont notamment les jeunes majeurs non accompagnés (ex MNA), sur l'ensemble des territoires du Département.

L'accueil de 100 jeunes majeurs par an sur l'ensemble des territoires du Département est fixé à compter de 2019.

Une pénalité de 3 000 € sera appliquée à l'office par dossier présenté par les DTPAS, conforme aux critères et non suivi de relogement.

Cet axe s'appuie sur la mobilisation du parc de l'Office et ne flèche donc pas de crédits complémentaire en investissement.

➤ *2/ Privilégier la vie à domicile en faisant du logement et de l'habitat des leviers pour l'autonomie des personnes*

En cohérence avec le Schéma départemental des solidarités humaines 2018-2022, le Département souhaite notamment avec l'ensemble des partenaires, parmi lesquels l'Office public :

- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement ;
- Développer les solutions d'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Les solutions d'habitat inclusif doivent dépasser la seule adaptation bâtie du logement et permettre l'accompagnement des personnes, la mobilité depuis et vers le lieu de résidence, la sécurité et la vie sociale de la personne.

Partenord Habitat participera avec les services territoriaux au développement de solutions innovantes d'habitat inclusif et aux actions de lutte contre l'isolement dans le cadre de la stratégie départementale.

Axe 3 : Mise en œuvre et suivi du partenariat

Des comités de pilotage réguliers sont prévus entre le Président du Conseil départemental, le Vice-Président à l'Habitat, au Logement et aux politiques urbaines du Conseil départemental, Président de Partenord Habitat pour faire le point sur les actions engagées et valider les modifications éventuelles des objectifs à proposer.

Un comité technique constitué des représentants des services de Partenord Habitat et de ceux du Département se réunira autant que de besoin afin de suivre la mise en œuvre de la convention et préparer les réunions du comité de pilotage.

Un(e) représentant(e) des services du Département assistera aux réunions du Comité d'Engagement, de la commission d'investissement et du Conseil d'Administration.

Enfin, les services de Partenord Habitat se réuniront avec les services du Département, au moins une fois par an, pour présenter les produits spécialisés de l'Office concernant l'autonomie et le maintien des personnes vieillissantes à domicile.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'approuver la convention 2018-2021 entre le Département et Partenord Habitat,
- d'attribuer une subvention globale de 19 012 000 € à Partenord Habitat pour le financement des actions correspondant aux axes de la convention,
- de m'autoriser à signer la convention et tous les actes afférents,
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 9172, nature comptable 2041782 – Opération 23006OP005.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP005	23006E01 - dép AP	19 012 000 sous réserve des crédits d'engagement votés au BS	0	19 012 000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 25.

Monsieur PICK est Président du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat, Mesdames SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT ainsi que Messieurs HIRAUX et SIEGLER en sont membres. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame ARLABOSSE (membre du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

56 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE, BOISSEAUX et CHASSAING ainsi que Monsieur CHRISTOPHE.

Monsieur BRICOUT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur DULIEU (porteur du pouvoir de Madame CHOAIN), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP. Madame CHOAIN donne ensuite pouvoir à Madame LUCAS.

Mesdames BOISSEAUX, DESCAMPS-MARQUILLY et TONNERRE ainsi que Monsieur CABAYE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Mesdames LECHNER, MARTIN et FILLEUL (porteuses respectivement des pouvoirs de Monsieur DUHEM, Madame FAHEM et Monsieur GODEFROY), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 53.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	11
Absents sans procuration :	15
N'ont pas pris part au vote :	5 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote :	62 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	62
Majorité des suffrages exprimés :	32
Pour :	52 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et Madame MASQUELIER, non inscrite)
Contre :	10 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n° 5.1 sont adoptées à la majorité.

DOSSIERS DU PRESIDENT

• Rapport n°2

Monsieur le Président présente le rapport n° 2.

Monsieur Roméo RAGAZZO demande si le Département soutient le Phénix Théâtre de Valenciennes.

Monsieur le Président indique que le Département du Nord soutient le Phénix Théâtre de Valenciennes à hauteur de 135 000 € par an et de 75 000 € pour le Basket Club Maritime de Gravelines – Grand-Fort-Philippe.

Monsieur MANIER demande si en complément de l'attribution d'une subvention de fonctionnement, le Département envisage d'intervenir en investissement sur la structure.

Monsieur le Président explique que la seule possibilité d'intervention sur la structure passerait par l'intermédiaire des projets territoriaux structurants et une demande de la ville.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etai^{ent} présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Anne VANPEENE, Roger

VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Marie-Aline BREDÀ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Maryline LUCAS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Roger VICOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX.

Absents excusés : Sébastien DUHEM, Soraya FAHEM, Marc GODEFROY

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Mickaël HIRAUX, Alexandra LECHNER, Françoise MARTIN, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Joël WILMOTTE

N° 2

DAJAP/2018/287

OBJET :

COMMUNICATION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES RAPPORTS D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE « LE PHÉNIX THÉÂTRE DE VALENCIENNES » ET DE LA SOCIÉTÉ ANONYME MIXTE SPORTIVE « BASKET CLUB MARITIME » DE GRAVELINES - GRAND-FORT-PHILIPPE

J'ai reçu de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France les observations définitives de sa juridiction, respectivement les 12 juin 2018 et 27 août 2018 sur la gestion de la société anonyme d'économie mixte locale « Le Phénix Théâtre de Valenciennes » pour les exercices 2012 à 2017 et de la société anonyme mixte sportive « Basket Club Maritime » de Gravelines – Grand-Fort-Philippe pour les exercices 2012 à 2016.

Ces transmissions, effectuées sur la base de l'article L.243-4 du code des juridictions financières, sont motivées par le fait que le Département a apporté un concours financier à ces sociétés anonymes sur les périodes observées.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, « Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat ».

Il convient de me donner acte de la communication des rapports au Conseil départemental.

Je propose au Conseil Départemental :

- de donner acte à Monsieur le Président de la communication au Conseil départemental des rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur la gestion de la société anonyme d'économie mixte locale « Le Phénix Théâtre de Valenciennes » et de la société anonyme mixte sportive « Basket Club Maritime » de Gravelines – Grand-Fort-Philippe.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 54.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CABAYE.

Monsieur PICK, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Messieurs DELANNOY et GOSSET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Monsieur BEAUCHAMP (porteur du pouvoir de Monsieur DULIEU), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Le Conseil départemental donne acte à Monsieur le Président de la communication au Conseil départemental des rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur la gestion de la société anonyme d'économie mixte locale « Le Phénix Théâtre de Valenciennes » et de la société anonyme mixte sportive « Basket Club Maritime » de Gravelines – Grand-Fort-Philippe.

• Rapport n°3

Monsieur le Président présente le rapport relatif à l'Abbaye de Vaucelles. Il précise qu'il sera procédé à la désignation des représentants au Conseil d'administration de la régie personnalisée.

Monsieur Roméo RAGAZZO souligne le souci départemental, quelle que soit la majorité en place, de préserver et de valoriser le patrimoine culturel.

Monsieur RAGAZZO fait part de quelques interrogations de son groupe, notamment sur l'absence de perspectives de développement suite à l'acquisition de l'Abbaye de Vaucelles, ainsi que sur le retour d'une étude semblant estimer qu'il ne sera pas possible d'imaginer un projet culturel véritablement stabilisé avant 2032.

Monsieur RAGAZZO demande si le budget Culture du Département sera augmenté à la hauteur des nouvelles charges induites par l'acquisition de l'Abbaye de Vaucelles. Il annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen voteront favorablement les propositions du rapport.

Considérant le contexte de baisse du budget culture du Département, Madame Elisabeth MASQUELIER se demande si l'acquisition de l'Abbaye de Vaucelles et la création d'une régie personnalisée à caractère administratif ne risquent pas d'impacter les autres politiques culturelles menées par le Département. Elle se réjouit néanmoins de cette acquisition.

Monsieur le Président explique que 2032 est une date symbolique qui correspond aux 900 ans de la création de l'Abbaye de Vaucelles. Il signale que des manifestations culturelles ont déjà eu lieu à Vaucelles et que d'autres sont programmées.

Monsieur le Président évoque la programmation des travaux prévus pour la rénovation de l'Abbaye de Vaucelles.

Monsieur le Président annonce que la Région des Hauts-de-France interviendra sur l'Abbaye de Vaucelles à hauteur de 100 000 € chaque année dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Il précise que la Communauté d'agglomération de Cambrai souhaite également participer.

Monsieur le Président annonce les candidatures des Conseillers départementaux pour siéger au Conseil d'administration de la régie :

- Lui-même en qualité de titulaire ainsi que Nicolas SIEGLER comme suppléant ;
- Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER en qualité de titulaire et Catherine DEPELCHIN comme suppléante ;
- Sylvie CLERC-CUVELIER en qualité de titulaire et Didier DRIEUX comme suppléant ;
- Guy BRICOUT en qualité de titulaire et Anne-Sophie BOISSEAUX comme suppléante ;
- Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE en qualité de titulaire et Sylvie LABADENS comme suppléante ;
- Roméo RAGAZZO en qualité de titulaire et Virginie VARLET comme suppléante ;
- Didier MANIER en qualité de titulaire et Josiane BRIDOUX comme suppléante ;
- Jean-Claude DULIEU en qualité de titulaire et Charles BEAUCHAMP comme suppléant.

Monsieur le Président souligne que l'Abbaye de Vaucelles est un équipement culturel de première qualité pour un coût très raisonnable. Il précise que cet équipement n'entraînera pas la diminution d'autres subventions en matière culturelle.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY,

Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Maryline LUCAS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Patrick KANNER donne pouvoir à Roger VICOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Sébastien DUHEM, Soraya FAHEM

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Henri GADAUT, Alexandra LECHNER, Françoise MARTIN, Max-André PICK, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Joël WILMOTTE

N° 3

DSTDL/2018/228

OBJET :

ABBAYE DE VAUCELLES

CRÉATION D'UNE RÉGIE PERSONNALISÉE À CARACTÈRE ADMINISTRATIF

I – Rappel du contexte

Sur délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 3 juillet 2017, le Département a, le 5 décembre 2017, fait l'acquisition du site de l'Abbaye de Vaucelles, témoignage unique de l'architecture cistercienne sur le territoire départemental.

Il s'agit d'un ensemble immobilier, situé sur la commune de Les Rues-des-Vignes, d'une surface totale de 75 665 m² qui comprend :

- Un bâtiment claustral du XII^{ème} siècle,
- Un palais abbatial du XVIII^{ème} siècle,
- Un immeuble à usage d'habitation et de bureaux,
- Un parc, un parking ouvert, des pâtures.

Le Département a souhaité sauvegarder un patrimoine exceptionnel et assurer la pérennité du site. Ce site présente en effet des atouts en terme d'attractivité touristique pour le territoire, il aura vocation à jouer un rôle moteur comme les autres équipements départementaux.

Actuellement, l'Abbaye de Vaucelles est mise à la disposition de la SARL « Abbaye de Vaucelles » dans le cadre d'une convention d'occupation précaire et révocable dans l'attente de l'affectation de l'Abbaye à un service public départemental à caractère administratif. Cette société bénéficie du concours de l'association « Les Amis de Vaucelles ».

II – Motivation et opportunité de la création d'une régie personnalisée

Le site de l'Abbaye de Vaucelles, tout autant que les activités qui y sont développées, s'intègre dans le service public de développement culturel et touristique du Département.

Le Département a lancé une étude de positionnement stratégique et programmatique du site de l'Abbaye de Vaucelles avec pour objectifs :

- De positionner les évolutions du projet culturel,
- De conforter le diagnostic technique du site et des bâtiments afin de réaliser une programmation des engagements nécessaires du Département sur sa restauration et son exploitation et sa gestion,
- D'analyser différents scénarios possibles de gestion du site en fonction du projet culturel et des aménagements qui devraient être réalisés.

Les conclusions de cette étude ont été rendues le 14 mai 2018. Elles préconisent une montée en puissance progressive du projet culturel en 3 phases :

- Phase 1 (4 ans) : préfiguration du projet culturel. Il s'agit, d'une part, d'améliorer l'accueil et les services aux visiteurs, et, d'autre part, de préfigurer et tester les usages futurs par des événements ponctuels sur l'ensemble du site.
- Phase 2 (4 ans) : diversification des usages et des publics (tourisme vert, tourisme culturel et patrimonial, tourisme d'affaires...). Elle nécessite l'aménagement du palais abbatial.
- Phase 3 : pérennisation des usages en ouvrant un espace culturel avec le réaménagement complet de l'étage de l'Aile des Moines.

Le projet culturel départemental a aussi pour ambition d'associer, à chacune de ces étapes, les acteurs locaux et de permettre le développement d'actions d'insertion sociale et professionnelle.

Il appartient au Département de définir le mode de gestion de ce service public.

Le mode de gestion retenu doit permettre au Département d'avoir une maîtrise suffisante du projet d'une part et la possibilité de recourir au mécénat d'autre part, tout en associant les principaux partenaires potentiels du projet.

Compte tenu de ces enjeux, la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière à caractère administratif (établissement public local) est apparue comme la formule la plus adaptée.

Le choix de ce mode de gestion répond aux objectifs suivants :

- Créer une personnalité morale distincte du Département du Nord ;
- Garantir l'indépendance de fonctionnement et l'autonomie financière de l'équipement culturel ;
- Assurer des missions de service public et des activités économiques accessoires ;
- Préserver un niveau de maîtrise de la collectivité locale sur l'équipement.

Le Comité technique, réuni le 28 juin 2018, a rendu un avis unanimement favorable pour le collège des représentants de la collectivité et majoritairement défavorable pour le collège des représentants du personnel.

La Commission consultative des services publics locaux, réunie le 29 juin 2018, a donné un avis favorable au projet de création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

III – Modalités de création de la régie personnalisée

Il appartient au Conseil départemental de créer la régie personnalisée en vertu des dispositions de l'article L. 1412-2 et, sur renvoi de celui-ci, des articles L. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé de nommer cet établissement public départemental « Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles ».

Il convient de déterminer les conditions du transfert d'activité de la SARL « Abbaye de Vaucelles » à la régie personnalisée.

En application de l'article R. 2221-1 du Code général des collectivités territoriales, il appartient également au Conseil départemental, simultanément à la création de la régie, d'en adopter les statuts et de fixer le montant de sa dotation initiale.

En application de l'article R.2221-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental procède également à la désignation des administrateurs.

3.1. Le transfert de l'activité de la SARL « Abbaye de Vaucelles » à la régie

Afin de donner à la régie les moyens matériels et techniques d'assurer ses missions, la régie personnalisée, une fois créée, et la SARL « Abbaye de Vaucelles » concluront une convention de transfert du fonds de commerce de cette société.

En conséquence et en application des dispositions de l'article L.1224-3 du Code du travail, le transfert de l'activité de la SARL « Abbaye de Vaucelles » à la régie implique que tout le personnel de la SARL doive se voir proposer par la régie un contrat de travail de droit public qui reprenne les éléments substantiels de leur contrat.

3.2. La dotation initiale de la Régie

Aux termes de l'article R.2221-13 du Code général des collectivités territoriales, la dotation initiale de la régie représentera la contrepartie des créances ainsi que des apports en nature ou en espèces effectués par le Département, déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition, lesquelles sont mises à la charge de la régie.

Il est proposé de fixer le montant de la dotation initiale à 200 000 euros.

3.3. Les membres du conseil d'administration de la régie personnalisée

Il est proposé que la régie soit administrée par un conseil d'administration composé de 15 membres, soit 8 conseillers départementaux, chacun étant doté d'un suppléant, et 7 personnalités qualifiées.

En application des dispositions de l'article R. 2221-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental doit ainsi désigner, sur proposition de son Président, 8 représentants du Département au conseil d'administration de la régie personnalisée pour la durée de leur mandat de conseiller départemental et autant de suppléants.

Il est proposé de désigner 7 personnalités qualifiées impliquées dans l'action culturelle et patrimoniale au conseil d'administration de la régie personnalisée pour une durée de 3 ans, soit

- En raison de leurs fonctions :
 - Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,
 - Le Président de la Région Hauts de France ou son représentant,
 - Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ou son représentant.
 - Le Maire de Les Rues-Des-Vignes ou son représentant.
- A titre personnel :
 - Mme Liliane DURIEUX,
 - M. Jacques LEGENDRE,
 - Mgr Vincent DOLLMANN

3.4. Le directeur de la régie personnalisée

En application des articles L. 2221-10 et R. 2221-21 du Code général des collectivités territoriales, le directeur de la régie est désigné par délibération du Conseil départemental sur proposition de son Président. Il est ensuite nommé par le Président du conseil d'administration de la régie personnalisée.

Dans ces conditions, il est proposé de désigner M. Jean-Marie DUHAMEL en vue de sa nomination ultérieure par le Président du conseil d'administration comme directeur de la régie.

3.5. La mise à disposition du site de l'Abbaye de Vaucelles à la régie personnalisée

Le site de l'Abbaye de Vaucelles appartenant au domaine public du Département du Nord, il doit être mis à la disposition de la régie personnalisée.

En application de l'article L.2122-1-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, la délivrance de ce titre à la régie personnalisée n'a pas à être précédée de la procédure de sélection prévue à l'article L.2122-1-1 du même code.

Cette mise à disposition doit faire l'objet d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire fixant notamment le montant de la redevance domaniale qui sera due par la régie.

Cette redevance doit tenir compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.

Compte tenu de la valeur locative du site mis à disposition, de la nature des missions culturelles de la Régie, du caractère administratif du service public et du montant modique des ressources propres liées aux activités économiques accessoires, il est proposé de fixer une redevance annuelle de 20.000 €

Je propose au Conseil départemental de décider de :

- Créer au 15 octobre 2018 une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles » pour gérer à compter du 1^{er} janvier 2019 le site de l'Abbaye de Vaucelles, propriété départementale ;
- Confier à cette régie personnalisée les missions définies aux statuts annexés à la présente délibération ;
- Adopter les statuts de la régie dans les termes du projet annexé au rapport ;
- Fixer à 200 000 € la dotation initiale prévue à l'article R.2221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

- Fixer la composition du conseil d'administration de la régie à 15 membres répartis en 3 catégories :
 - 8 conseillers départementaux et autant de suppléants
 - 4 personnalités qualifiées en raison de leurs fonctions
 - 3 personnalités qualifiées à titre personnel ;
- Désigner, comme membres du conseil d'administration, en raison de leurs fonctions :
 - Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,
 - Le Président de la Région Hauts de France ou son représentant,
 - Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai ou son représentant,
 - Le Maire de Les Rues-Des-Vignes ou son représentant ;
- Désigner, comme membres du conseil d'administration, à titre personnel :
 - Mme Liliane DURIEUX,
 - M. Jacques LEGENDRE,
 - Mgr Vincent DOLLMANN ;
- Ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des 8 représentants du Département et leurs suppléants, et constater le cas échéant l'existence d'une seule candidature pour chaque poste à pourvoir et que les conditions d'entrée en vigueur immédiate des nominations sont remplies ;
- Désigner M. Jean-Marie DUHAMEL pour être nommé ultérieurement par le Président du conseil d'administration de la régie à l'emploi de directeur de la régie ;
- Prendre acte du principe du transfert des activités de la SARL « Abbaye de Vaucelles » et de la reprise par la régie de son personnel,
- Fixer à 20.000 € le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine par la régie ;
- M'autoriser à signer la convention à conclure avec la régie personnalisée Abbaye de Vaucelles portant autorisation d'occupation temporaire de l'ensemble immobilier situé à Les Rues-des-Vignes (59258) (parcelles cadastrées B n° 657, 686, 821, 842, 929, 930, 931 pour partie, 1181, 1202 pour partie, 1203 et 1204 et 1205 pour partie) et abritant l'Abbaye de Vaucelles, propriété départementale appartenant au domaine public ;
- Et plus généralement, m'autoriser à signer tous actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la création et la mise en œuvre de la régie personnalisée Abbaye de Vaucelles et à convoquer la première réunion du conseil d'administration de celle-ci.

La dépense correspondant à la dotation initiale de la régie sera imputée sur le budget départemental comme suit :

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24001OP013 Abbaye de Vaucelles	24001E01 D/Fonct	289 102,20	48 345,80	200 000,00

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 56.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY et FILLEUL (porteuse du pouvoir de Monsieur GODEFROY), ainsi que Messieurs BEAUCHAMP (porteur du pouvoir de Monsieur DULIEU), DELANNOY, GOSSET et HIRAUX.

Madame COTTENYE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Mesdames FREMAUX et VANPEENE (porteuses respectivement des pouvoirs de Messieurs VERFAILLIE et VALOIS), présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 3 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC

- **Rapports n^{os} 1.1 à 1.4**

Monsieur Christian POIRET, Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente les grandes lignes du budget supplémentaire.

Madame Isabelle ZAWIEJA-DENIZON souligne que le budget supplémentaire est présenté dans le contexte extrêmement contraint de la contractualisation avec l'Etat.

Madame ZAWIEJA-DENIZON estime que la contractualisation amplifie l'étranglement financier du Département. Elle pense que les Nordistes seront impactés par un service public dégradé et un investissement local de plus en plus réduit.

Madame ZAWIEJA-DENIZON constate que quelques concessions financières anecdotiques et largement insuffisantes au regard des besoins des Nordistes ont mené à la signature d'un contrat qui met en péril la pérennité financière du Département. Elle considère que la démarche engagée pour réduire les coûts ne permet pas de répondre aux besoins des Nordistes, notamment des plus fragiles.

Madame ZAWIEJA-DENIZON s'inquiète de l'objectif évoqué en commission finances de considérer la hausse de la prestation de compensation du handicap (PCH) comme un problème à étudier sous le prétexte qu'elle diminue dans d'autres Départements.

Madame ZAWIEJA-DENIZON souligne la nécessité de réclamer à l'Etat les moyens de fonctionner. Elle annonce que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés voteront contre le budget supplémentaire.

Monsieur Bertrand RINGOT constate que les contre-propositions budgétaires formulées par le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen lors du vote du budget primitif, notamment sur le volet recettes, étaient bien fondées. Il estime que si la prudence est de mise en matière budgétaire, une sous-estimation des recettes peut aussi être un élément contesté et contestable.

Monsieur RINGOT pense que les marges de manœuvre budgétaires devraient être utilisées pour redonner du souffle aux politiques publiques, notamment pour les aînés et les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes.

Concernant les investissements, Monsieur RINGOT regrette les annulations de crédits dans le domaine de l'environnement.

Monsieur RINGOT remarque que le désendettement est priorisé alors que le Département du Nord se situe dans la moyenne des Départements français en termes d'endettement. Il estime qu'une stabilisation de la dette serait suffisante afin d'affecter une partie du produit de la hausse des impôts fonciers à l'investissement et aux politiques de solidarité.

Monsieur RINGOT indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen voteront contre les propositions du budget supplémentaire 2018.

Monsieur Christian POIRET explique qu'il préfère une contractualisation négociée à un taux de croissance annuel imparti aux dépenses de fonctionnement de 1,35 %, à une baisse de dotation de 30 ou 40 M€ l'année prochaine.

Concernant la PCH, Monsieur POIRET fait remarquer que cette allocation est passée de 83 M€ en 2015 à 110 M€ en 2018 et qu'il est nécessaire de s'interroger sur cette forte progression alors que celle-ci est bien inférieure dans d'autres Départements.

Monsieur POIRET fait remarquer que certaines recettes fluctuantes ne peuvent être déterminées précisément lors de la présentation du budget primitif. Il ajoute qu'il n'y a pas de marges de manœuvre budgétaires, le Département ayant déjà des difficultés à payer le douzième mois du Revenu de Solidarité Active à la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur POIRET souligne que la majorité départementale mène une bonne gestion de la dette.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Olivier HENNO, Mickaël

HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Maryline LUCAS, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Patrick KANNER donne pouvoir à Roger VICOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absente excusée : Marie-Aline BREDA

Absents : Bernard BAUDOUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Max-André PICK, Joël WILMOTTE

N° 1.1

DFCG/2018/304

OBJET :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Introduction

Le budget supplémentaire vise à reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent. Il permet également d'ajuster les inscriptions budgétaires existantes et d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes à l'exercice. Ce budget supplémentaire constitue la première décision modificative de l'exercice en cours.

Le budget supplémentaire proposé concerne les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et du budget annexe dédié au laboratoire départemental.

Pour rappel, le BP 2018 a été construit sur la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte de contractualisation avec l'Etat, et le maintien de la dynamique de relance de l'investissement au bénéfice des politiques de solidarité humaine et territoriale. En outre, la stratégie budgétaire de 2018 est établie sur un niveau d'endettement stabilisé.

Le budget supplémentaire 2018 a pour principal objet l'inscription des crédits en dépenses et en recettes pour le paiement de 12 mois de RSA tout en maintenant le rattrapage de trésorerie vis-à-vis de la Caisse d'Allocations Familiales de 15 M€ financés en 2017. Cette inscription est notamment financée par l'attribution du fonds de soutien, la reprise du résultat 2017, ainsi que des recettes de DMTO et un solde définitif des fonds de péréquation supérieurs au montant estimé au budget primitif. Il permet également de financer la dynamique forte des autres AIS (APA et PCH), la prise en charge en hausse des Mineurs Non Accompagnés et le soutien exceptionnel à l'EPDSAE dans le cadre de l'avenant aux CPOM.

Le budget supplémentaire affiche une hausse de 76,4 M€ des dépenses et des recettes de fonctionnement et ne modifie pas l'équilibre de la section d'investissement.

A) La reprise du résultat de l'exercice 2017

Grâce aux efforts de gestion mis en œuvre, le compte administratif du budget principal 2017 fait apparaître un résultat de fonctionnement de +114,3 M€. Il a été affecté lors de l'adoption du compte administratif 2017, notamment à la couverture du déficit d'investissement de -91,1 M€.

Le budget supplémentaire 2018 intègre en outre la reprise des excédents de la régie des Ruches (+106 529,89 € en fonctionnement et +15 126,72 € en investissement), suite à la dissolution de l'établissement public administratif et la création de la société publique locale. Ces inscriptions sont issues des dernières régularisations opérées avec la paierie départementale consécutivement à la clôture du budget annexe du « réseau départemental des Ruches ». Il intègre aussi l'excédent d'investissement du Café bleu (730,80 €).

B) Le Département du Nord assume ses responsabilités

➤ RSA : A nouveau, le douzième mois est financé (+52,3 M€)

Dans l'attente de financements complémentaires de l'Etat, le BP 2018 a été voté avec un montant de crédits identique aux BP 2016 et 2017 (606 M€), correspondant à onze mois de RSA.

Comme l'an dernier, le Département bénéficie, en vertu de l'article 95 de la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificatives pour 2017, d'un fonds de soutien exceptionnel. Celui-ci, s'élevant à 11,6 M€, accuse cependant une forte baisse (-13,2 M€) par rapport à l'an dernier. Cette recette complémentaire, dont l'inscription est proposée au budget supplémentaire, contribue très partiellement au financement, dans la continuité de l'exercice précédent, d'un douzième mois de RSA et au maintien du rattrapage de trésorerie vis-à-vis de la CAF.

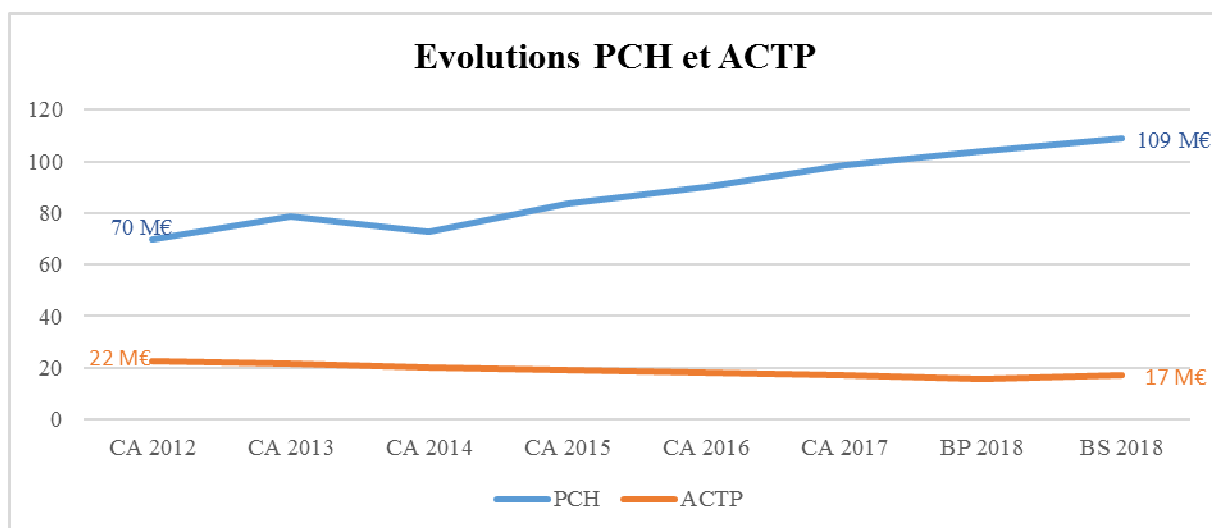
➤ APA et PCH : Des dépenses connaissant toujours une forte dynamique (+2,5 M€ et +5 M€)

En raison de leur forte dynamique, les dépenses d'APA et de PCH doivent faire l'objet d'une inscription supplémentaire, respectivement de 2,5 M€ et de 5 M€.

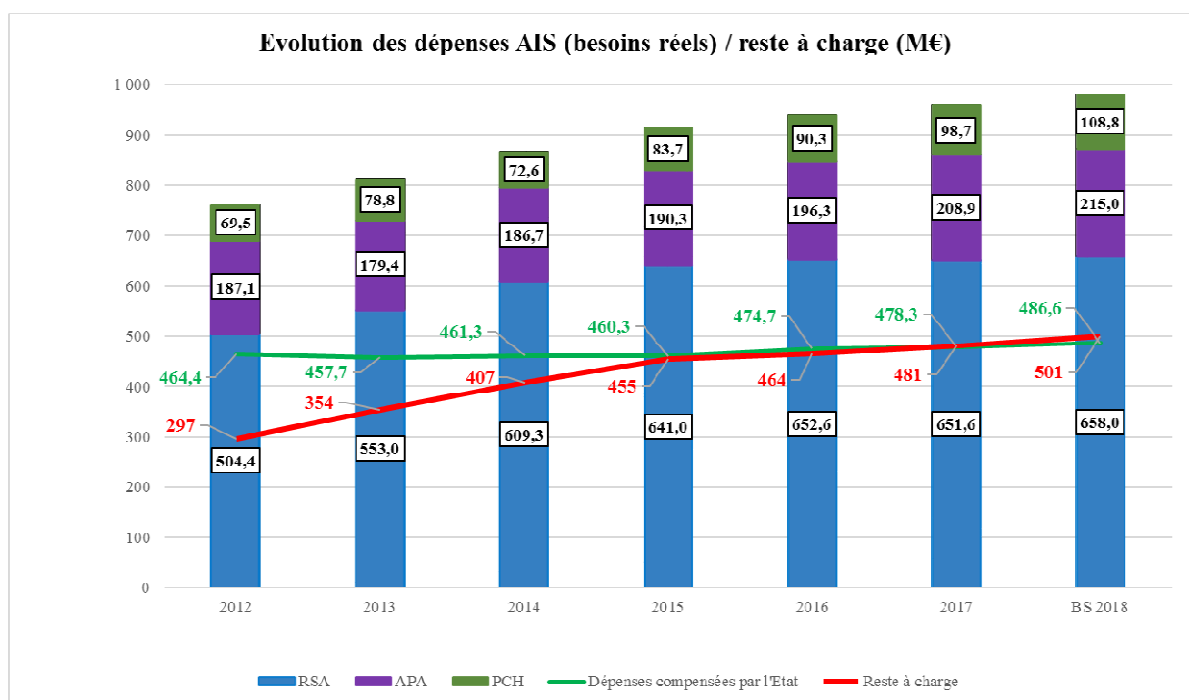
L'augmentation des dépenses d'APA s'explique par le recalibrage des allocations à destination des SAD et des établissements (+7,9 M€) et la révision à la baisse de l'APA bénéficiaire (-5,5 M€).

S'agissant de la PCH, la hausse est essentiellement due à l'augmentation de la PCH SAD (+4,7 M€).

Par ailleurs, 1,3 M€ sont nécessaires pour le financement de l'ACTP (Allocation Compensatrice de Tierce Personne), en raison du nombre encore important de bénéficiaires de ce dispositif.



Le reste à charge des AIS pour le Département continue sa progression et devient au BS 2018 supérieur au montant des dépenses compensées par l'Etat.



➤ MNA : Des dépenses supplémentaires non compensées en intégralité

Les dépenses relatives à l'évaluation et la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés pour 2018 s'élèveront à 12,5 M€, soit +3,3 M€ par rapport au budget primitif et +6,1M€ par rapport au CA 2017. Cette hausse est loin d'être compensée par le financement accordé par l'Etat dans le cadre de l'arrêté du 23 juillet 2018 (3,5 M€, soit +2,6 M€ par rapport au budget primitif). Cette recette se fonde uniquement sur les mineurs supplémentaires pris en charge entre 2016 et 2017 (12 000 € par mineurs supplémentaires entre le 31/12/2017 et le 31/12/2016).

C) Les autres ajustements du BS en dépenses et recettes

➤ Dépenses

La signature de l'avenant au CPOM avec l'EPDSAE nécessite une inscription complémentaire de 2 M€.

Les autres opérations proposées sont des mouvements entre chapitres, neutres budgétairement. Elles portent notamment sur des redéploiements entre chapitre des dépenses de paie. Un certain nombre d'ajustements dus à des transformations de postes (suite à des recrutements, à des réussites aux concours, à des requalifications de postes ou encore à des avancements de grade ou des promotions internes) ont été ainsi pris en compte.

➤ Recettes

DMTO : Maintien du volume de recettes constaté en 2017 (+14 M€)

Comme l'an dernier, le principal ajustement en recette de fonctionnement concerne l'inscription de crédits supplémentaires au titre des DMTO. Leur évolution est directement liée à la conjoncture du marché immobilier et reste très volatile. Ainsi, au regard des encaissements constatés, l'inscription au BP 2018 apparaît trop prudente. Une inscription complémentaire de 14 M€ est proposée, portant la recette totale attendue à 328 M€, contre 332 M€ réalisé en 2017. A fin août 2018 le montant encaissé est équivalent au montant encaissé à la même période l'an dernier.

M€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BS 2018
DMTO	283,1	331,9	314,0	328,0

Fiscalité directe et TSCA : Ajustement à la hausse du produit attendu (+9,2 M€ et +3,1 M€)

Les notifications de bases fiscales 2018 permettent d'augmenter le produit de la fiscalité directe de 9,2 M€, dont 5,9 M€ pour la TFPB, portant la recette attendue à 452 M€ contre 446 M€ au BP 2018. Les autres ajustements sont relatifs au Dispositif de compensation péréquée (+2,7 M€) et à l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER ; + 0,5 M€).

Le budget supplémentaire prévoit également une augmentation de 3,1 M€ de la TSCA, la recette attendues'élevant ainsi à 295 M€ pour 287 M€ l'an dernier.

Fonds de péréquation : Une hausse globale (+12,7 M€)

Il est proposé d'inscrire une augmentation globale des fonds de péréquation par rapport au BP (+18 %).

Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse du fonds de solidarité en faveur des Départements (+ 12,5 M€). Alimenté par un prélèvement d'assiette de DMTO et réparti en fonction de critères reposant sur le reste à charge des AIS/habitant, le fonds de solidarité bénéficie directement de la dynamique favorable des DMTO en 2017. Mise en parallèle avec l'augmentation du prélèvement de 4,1 M€, cette recette permet de dégager un solde attendu supplémentaire de 8,4 M€, portant celui-ci à 30,3 M€ (contre 16,4 M€ au CA 2017).

Les fonds de péréquation de la CVAE et des DMTO sont quant à eux ajustés à la marge par rapport au BP (+ 0,5 M€ et - 0,4 M€). Les recettes nettes attendues sont toutes deux en baisse par rapport à l'an dernier (- 3,2 M€ et - 3,4 M€).

Un solde global de 41,2 M€ est attendu (+7,4 M€ par rapport au CA 2017).

M€		CA 2017	Solde	BP 2018	Solde	BS 2018	Solde
FP DMTO	Recettes	22,2	+8,5	23,0	+11,5	22,6	+5,1
	Dépenses	13,7		11,5		17,5	
FSD	Recettes	36,7	+16,4	40,2	+21,9	52,7	+30,3
	Dépenses	20,3		18,3		22,4	
FNP CVAE	Recettes	8,9	+8,9	5,3	+5,3	5,8	+5,8
Total	Recettes	67,8	+33,8	68,4	+38,7	81,1	+41,2
	Dépenses	34,0		29,8		39,9	

D) Un redéploiement des crédits d'investissement

Les équilibres de la section d'investissement ne sont pas modifiés.

En dépenses, les crédits sont notamment redéployés, en fonction de l'avancement des projets et afin d'optimiser l'exécution de fin d'exercice, des anciens dispositifs d'aide aux territoires (-3,9 M€) et des Espaces naturels sensibles ENS (-2,6 M€) vers les travaux de voirie (+3,24 M€ pour le renforcement des chaussées et l'achat de matériel d'exploitation) et les projets en systèmes d'information (+1 M€).

E) Les modifications d'AP et d'AE

De nouvelles autorisations de programme (3,8 M€) et d'engagement (28 M€) ainsi que des modifications et clôtures d'autorisations de programme (2 M€) et d'engagement (1,6 M€) sont sollicitées dans le cadre du budget supplémentaire et présentées en annexe.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre du budget supplémentaire pour l'exercice 2018 pour le budget principal ;
- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre du budget supplémentaire pour l'exercice 2018 pour le budget annexe du Laboratoire Départemental ;
- d'approuver les nouvelles autorisations de programme et d'engagement ainsi que les modifications et clôtures d'autorisations de programme et d'engagement conformément au document budgétaire et aux annexes ;
- d'intégrer les résultats de la régie des Ruches et du budget Café bleu dans le budget principal pour porter les inscriptions d'affectation des résultats antérieurs à : 23 284 593,32 € en excédent de fonctionnement (R002), 91 083 322,93 € en excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) et 91 067 465,41 € en déficit d'investissement reporté (D001) ;

- d'arrêter ainsi qu'il suit le budget supplémentaire pour l'exercice 2018 du budget principal ;

		DEPENSES	RECETTES
	Total section d'investissement	91 083 322,93	91 083 322,93
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (dont 1068)	15 857,52	91 083 322,93
REPOR TS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	91 067 465,41	0,00

		DEPENSES	RECETTES
	Total section de fonctionnement	76 382 470,42	76 382 470,42
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	76 382 470,42	53 097 877,10
REPOR TS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	23 284 593,32

Total budget	167 465 793,35	167 465 793,35
---------------------	-----------------------	-----------------------

- d'arrêter ainsi qu'il suit le budget supplémentaire pour l'exercice 2018 du budget annexe dédié au Laboratoire Départemental :

		DEPENSES	RECETTES
	Total section d'investissement	- 12 200,28	- 12 200,28
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (dont 1068)	- 12 200,28	- 30 976,65
REP ORTS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	18 776,37

		DEPENSES	RECETTES
	Total section de fonctionnement	47 523,35	47 523,35
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	47 523,35	47 523,35
REP ORTS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00

Total budget	35 323,07	35 323,07
---------------------	------------------	------------------

- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2018 ainsi modifié ;
- de créer 771 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe budgétaire correspondante ;
- de supprimer 771 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe budgétaire correspondante ;
- de porter le seuil d'amortissement des biens de faible valeur à 1000 € à compter du 01/01/2019 ;
- d'approuver la clôture du budget annexe « café bleu Forum des sciences »

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 06.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FREMAUX, porteuse du pouvoir de Monsieur VERFAILLE.

Mesdames BORIE et TONNERRE, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames SANCHEZ et CHASSAING.

Mesdames ASTRUC-DAUBRESSE, BOISSEAUX et STANIEC-WAVRANT ainsi que Monsieur HENNO, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Mesdames LECHNER et MARTIN ainsi que Monsieur RAGAZZO (respectivement porteurs des pouvoirs de Monsieur DUHEM, Mesdames FAHEM et VARLET) présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Vote intervenu à 17 h 21.

Au moment du vote, 49 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	13
Absents sans procuration :	20
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	62 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	62
Majorité des suffrages exprimés :	32
Pour :	42 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	20 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés et Madame MASQUELIER, non inscrite)

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées à la majorité.

Monsieur Christian POIRET, Premier Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport n° 1.2 qui vise à amender la délibération n° DFCG/2018/258 prise par le Conseil départemental le 9 juillet 2018.

Monsieur Charles BEAUCHAMP demande si un bilan sera présenté dans un an.

Monsieur POIRET explique qu'un point sera réalisé avec peut-être un décalage dans le temps.

Monsieur BEAUCHAMP indique qu'en attendant l'expérimentation, les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiendront comme lors du vote initial.

Monsieur Eric RENAUD annonce qu'il votera contre le projet de délibération.

Madame Claudine DEROEUX déclare qu'elle votera également contre.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD,

Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Carole BORIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Maryline LUCAS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Patrick KANNER donne pouvoir à Roger VICOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Marie-Aline BREDA, Sébastien DUHEM, Virginie VARLET

Absents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Max-André PICK, Roméo RAGAZZO, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Joël WILMOTTE

N° 1.2

DFCG/2018/383

OBJET :

EXONÉRATION DE LA PART DÉPARTEMENTALE DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES POUR LES IMMEUBLES SITUÉS SUR LE BASSIN URBAIN À DYNAMISER RATTACHÉS À UN ÉTABLISSEMENT REMPLISSANT LES CONDITIONS REQUISES POUR BÉNÉFICIER DE L'EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES PRÉVUE À L'ARTICLE 1466 B DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS - AMENDEMENT À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD DU 9 JUILLET 2018 (DFCG/2018/258)

L'article 17 de la loi de finances rectificative pour 2017 a créé un zonage dénommé « bassin urbain à dynamiser » (BUD). Les entreprises qui s'y installent, bénéficient d'allègements de fiscalité.

L'arrêté interministériel du 14 février 2018 a fixé la liste des communes remplissant les critères prévus par la loi : 150 communes sont concernées en France, réparties entre le Nord (75) et le Pas-de-Calais (75), correspondant au territoire de l'ancien bassin minier.

Parallèlement, l'Etat a prévu la possibilité pour les collectivités d'exonérer les immeubles et les établissements sur la même zone d'un certain nombre d'impôts locaux.

Lors de sa séance du 9 juillet 2018, le Département a souhaité mettre en place une exonération de part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, en complément de l'exonération de plein droit accordée par l'Etat.

Les échanges avec les services de l'Etat s'étant poursuivis, il est apparu nécessaire de compléter la délibération sur deux points :

- le caractère « expérimental » du dispositif concerne bien une limitation de la possibilité de solliciter l'exonération à l'année 2019 pour les établissements créés en 2018 ; et non une limitation de la durée de l'exonération sollicitée fixée par la loi à 7 ans, et prolongeable pour les 3 années suivantes par un abattement dégressif.
- l'exonération ne concerne pas les entreprises mais les immeubles situés dans les bassins urbains à redynamiser, et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération.

Afin de permettre la mise en œuvre de la délibération du 9 juillet 2018, il est nécessaire de l'amender pour que le Préfet puisse la transmettre aux services fiscaux avant le 16 octobre 2018.

Je propose au Conseil départemental :

- d'amender la délibération du Conseil départemental N° DFCG/2018/258 du 9 juillet 2018 dans les conditions suivantes :

1) en supprimant « à titre expérimental, » ;

2) en remplaçant « pour les entreprises éligibles qui sont créées entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 et qui exercent une activité industrielle, commerciale ou artisanale au sens de l'article 34 du code général des impôts »

par « en faveur des immeubles situés en bassin urbain à dynamiser et rattachés entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 B du code général des impôts » ;

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord à notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 22.

49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BOISSEAUX et MARTIN (porteuse du pouvoir de Madame FAHEM).

Mesdames DESCAMPS-PLOUVIER et DUHAMEL ainsi que Monsieur ZAREMBA, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 25.

Au moment du vote, 48 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14
Absents sans procuration : 20
N'ont pas pris part au vote : 0
Ont pris part au vote : 62 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 6 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, exceptés Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD)
Total des suffrages exprimés : 56
Majorité des suffrages exprimés : 29
Pour : 54 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ainsi que Madame MASQUELIER non inscrite)
Contre : 2 (Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD)

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à la majorité.

Monsieur Christian POIRET, Premier Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport n° 1.3.

Monsieur POIRET indique que Monsieur Charles BEAUCHAMP a exprimé le souhait que ce projet de délibération soit retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Président souligne le caractère urgent du rapport.

Monsieur BEAUCHAMP annonce que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés ne participeront pas au vote de ce projet de délibération.

Monsieur Didier MANIER indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendra sur les propositions du rapport.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-

CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Carole BORIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Maryline LUCAS, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Patrick KANNER donne pouvoir à Roger VICOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absentes excusées : Marie-Aline BREDA, Virginie VARLET

Absents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Max-André PICK, Roméo RAGAZZO, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 1.3

DGS/SG/2018/339

OBJET :

MISE EN ŒUVRE DES CHANTIERS DE TRANSFORMATION DIGITALE DU DÉPARTEMENT DU NORD

Mise en œuvre de la stratégie digitale du Département du Nord

Une délibération cadre a été adoptée le 18 décembre 2017 par l'Assemblée départementale afin de préciser les principaux objectifs de la démarche de transformation digitale entreprise par le Département du Nord. Cette dernière place la qualité des services rendus aux usagers au premier rang des buts recherchés. Elle souhaite améliorer l'accès aux droits et l'égalité de traitement des usagers dans le champ de la solidarité et de l'Action sociale, conforter la performance de l'action publique départementale et faire évoluer le mode de fonctionnement des Services en généralisant le recours aux technologies numériques.

Pour ce faire, elle engage l'Administration départementale à mener trois chantiers majeurs de transformation digitale d'ici la fin 2020, dont le contenu et la portée sont exposés dans le présent rapport. Une gouvernance des systèmes d'informations du Département est par ailleurs instaurée au regard de l'importance de cette démarche et des enjeux posés par les déploiements techniques, la performance et la sécurité de ces systèmes.

I. Objectifs des chantiers de transformation digitale mis en œuvre par le Département

Les chantiers engagés par le Département au titre de la transformation digitale feront l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle d'ici la fin de l'année 2020.

1) Information, accueil, orientation des usagers de l'action sociale

Un dispositif intégré d'accueil, d'information et d'orientation sera mis en place afin de lever les difficultés rencontrées par les usagers en matière de mise en relation ou de saisine des bons interlocuteurs au sein des Services départementaux d'Action sociale.

Ces difficultés sont identifiées de longue date et correspondent au mode de fonctionnement traditionnel des « guichets sociaux » du fait de l'existence de compétences pouvant être éclatées entre différents échelons (territoriaux, centraux...) ou de l'organisation institutionnelle des dispositifs de solidarité, qui du fait de leur spécialisation ont tendance à fonctionner de manière parfois cloisonnée.

Ce dispositif améliorera la qualité de service offerte aux usagers, qu'ils réalisent une première demande (accès aux droits) ou souhaitent connaître le niveau d'avancement de leurs démarches. C'est pourquoi l'organisation des guichets physiques (accessibilité, horaires, signalétique...) comme des canaux de communication (téléphonie, services en ligne, courriers...) sera

repensée afin de disposer d'une connaissance globale des besoins de l'utilisateur. Ceci appelle une évolution importante des systèmes d'informations de l'Action sociale avec la mise en place d'un dispositif « multicanal », capable de simplifier les échanges entre les Services départementaux et l'utilisateur, quelle que soit sa situation (handicap, vieillesse, exclusion numérique, absence de maîtrise des outils informatiques...).

Pour l'utilisateur, l'évolution des fonctions d'information, d'accueil et d'orientation répondra aux objectifs suivants :

- Etre identifié de façon fiable et pérenne par les Services départementaux d'Action sociale ;
- Etre assuré de recevoir une réponse à ses demandes dans des délais annoncés et acceptables ;
- Etre orienté vers la « bonne porte » et accompagné « de bout en bout » dans la réalisation des démarches.
L'évolution des systèmes d'informations de l'Action sociale devra améliorer l'unicité et la qualité des informations partagées par les Services départementaux :
- Un haut niveau de protection des données personnelles des usagers sera assuré pour maintenir la confiance des Nordistes. Le respect des normes applicables (Règlement Général Protection des Données, certification HDS pour l'hébergement de données...) s'accompagnera donc d'une nouvelle politique de sécurité adaptée aux enjeux du numérique. Des limites d'accès seront établies pour l'ensemble des agents suivant différents régimes d'habilitation (accès aux données de pilotage, aux données administratives, aux données médico-sociales...).
- L'accessibilité et l'inclusion numérique guideront la conception d'outils facilement utilisables et adaptés à tous, dans le domaine des services proposés sur Internet ou par téléphonie. Une attention toute particulière sera faite pour permettre l'accessibilité aux personnes en situation de handicap quelle que soit la nature du handicap (visuel, auditif, physique...).
- Les équipes d'agents chargés de l'accueil physique et téléphonique disposeront de leur côté de ressources numériques communes. Ces dernières faciliteront le suivi des demandes des usagers grâce à un identifiant unique (invariant dans le temps) permettant d'établir un lien plus sûr entre l'utilisateur et ses dossiers, ainsi que des fonctions plus efficaces de rapprochement des informations existant dans les systèmes métiers.
Parallèlement l'organisation des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation s'inscrira dans une démarche qualité permettant de mettre en place deux niveaux cibles d'intervention.
- Le premier inclura l'accueil physique des usagers et la mise en place d'un centre de contact départemental. Il pilotera notamment l'information générale sur les droits et les démarches (développement de bases de connaissances), l'orientation des usagers pouvant aller jusqu'à la prise de rendez-vous et le suivi d'avancement des démarches déjà engagées (« où en est mon dossier ? »).
- Le second sera chargé de répondre aux usagers pour les questions complexes à partir d'un engagement de service portant notamment sur les délais de réponse possibles.
Ce renouvellement des fonctions d'accueil et d'information s'accompagnera d'une conception plus ergonomique des guichets physiques (ambiance, signalétique, zone de confidentialité...) qui bénéficiera autant au confort des usagers qu'à celui des agents. L'écoute, la simplification et la cohérence des parcours administratifs seront favorisées. De ce point de vue, les propositions d'amélioration transmises par les usagers seront répertoriées par les Services départementaux et des enquêtes de satisfaction régulièrement organisées afin d'évaluer la nature des progrès ou des difficultés rencontrées.
Enfin les services proposés sur Internet (informations sur les droits, simulateurs de droits, messagerie instantanée...) seront développés avec de fortes exigences d'ergonomie, d'accessibilité et de participation des usagers à leur définition (co-conception des services envisagés).

2) Guichet unique des subventions départementales

La mise en place d'un guichet unique des subventions répond au besoin d'une plus grande efficacité de l'action administrative et à la nécessité de simplifier les formalités de demande. Ce projet s'inspire de démarches déjà mises en œuvre dans un nombre croissant de départements (Val d'Oise, Yvelines, Bouches du Rhône, Morbihan...).

Il découle d'une série de changements à mettre en place dans la gestion et le suivi des subventions :

- Les processus de gestion doivent converger vers une norme départementale établie après un travail détaillé de modélisation de traitement des demandes de subvention ;
- Une obligation réglementaire encadre la diffusion par les Collectivités territoriales des données issues des conventions de subventions (décret du 5 mai 2017) ;
- Enfin l'intégration des dispositifs de gestion des subventions au système d'informations financier du Département répond à un impératif de pilotage et de contrôle de gestion.

Accroître la cohérence de l'ensemble des dispositifs concernés (Aménagement territorial, Sports et Culture, Logement, Insertion...) passe par le déploiement d'un système d'informations unifié à l'échelle du Département. Ce dernier garantira aux Services la possibilité de suivre en temps réel l'état des demandes, des décisions et des dépenses. La production de tableaux de bord par thématique et demandeur sera également fiabilisée dans ce cadre.

Sur le modèle du dispositif ASTER, déjà mis en œuvre par le Département, il s'agit de simplifier les relations entre les demandeurs et l'Administration départementale. Un portail d'accès unique permettra le dépôt de dossiers, le stockage des pièces justificatives et la consultation des dossiers en ligne.

Au plan organisationnel, plusieurs scénarios devront être définis et étudiés avec les Services concernés permettant de mettre en œuvre un rapprochement des compétences et des pratiques professionnelles dans le domaine de la gestion des subventions. En effet, l'objectif de la convergence des Services est double avec la recherche d'une amélioration des services rendus aux utilisateurs, d'une part, et d'une homogénéisation des pratiques, d'autre part, que le « guichet unique » sera chargé d'orchestrer.

L'intégration des dispositifs de subvention dans le système de guichet unique s'organisera par pallier en fonction de leur niveau de dématérialisation. La mise en place du système d'informations unifié et l'élaboration par les services d'un référentiel « qualité » joueront un rôle pivot. Celui-ci devra apporter des réponses efficaces aux enjeux suivants :

- Simplification des démarches (demandeurs) ;
- Sécurisation des procédures d'instruction et de suivi ;
- Gains de temps pour les agents ;
- Recours à la critérisation.

3) Mise en place d'une plateforme collaborative au sein du Département

L'administration départementale se trouve confrontée à de grands enjeux de transformation managériale, organisationnelle et numérique et souhaite adopter un modèle plus agile et innovant.

Pour cela, elle doit, de façon concrète, mettre en place une simplification du fonctionnement des services et faire évoluer ses modes de travail. L'usage des outils collaboratif, est une solution privilégiée que l'on observe dans la plupart des grandes organisations. Les principaux objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Permettre aux services de mieux travailler ensemble.
- Offrir un espace personnel « RH » à chaque agent du département (carrières, emplois, formation...) ;
- Faciliter la production de contenus numériques (modules de formation interne, documentation, actualités...).

Simplifier le fonctionnement des Services passe notamment par une refonte importante de l'Intranet existant vers une solution incluant des services plus simples d'utilisation et plus ergonomiques. Elle intégrera en particulier un moteur informatique de gestion des tâches, qui permettra d'automatiser le traitement des demandes reposant encore sur le papier, le courrier électronique et le téléphone.

Elle offrira par ailleurs un point d'accès unique aux ressources nécessaires à la bonne organisation des activités de travail. Ces ressources en ligne devront être accessibles depuis tout type d'interface et en fonction de situations de travail différentes : déplacements professionnels, salles de réunion ou télétravail.

De nouveaux services aux agents seront proposés à partir d'un espace personnel (entretiens dématérialisés, demandes de formation...). Dans le domaine « RH », il s'agira également de proposer davantage de contenus pédagogiques en ligne, produits au sein du Département par le réseau des formateurs internes ou proposés auprès de partenaires extérieurs sous la forme de modules (formation à distance).

Enfin l'ensemble des Services seront encouragés à organiser des réunions à distance avec le souci de l'efficacité des échanges et d'une réduction des déplacements effectués par les agents entre sites départementaux. La plateforme collaborative du Département favorisera l'organisation pour cela de tests à grande échelle avant de généraliser les outils les plus performants en matière de webconférence ou de visioconférence.

II. Cadre technique de la transformation digitale

La transformation digitale s'accompagne, comme indiqué précédemment, d'important chantiers de refonte des systèmes d'informations départementaux. Ces chantiers de nature complexe exigent des règles claires de gouvernance, de sécurité et de performance, qui représentent le cadre technique de la transformation digitale.

1) Gouvernance des systèmes d'informations

Les programmes de systèmes d'informations métiers (applications et services utilisés par les Services dans l'exercice de leurs missions et activités) sont placés sous la responsabilité des Directeurs généraux adjoints. Le Département se dote pour ce faire d'un portefeuille de projets qui permet d'arbitrer, suivre et tracer l'ensemble des décisions d'investissement et le bon alignement de ces dernières avec la stratégie digitale définie par le Département. Afin de sécuriser ce dispositif de pilotage, il est mis en place un régime d'autorisation de programme pour l'ensemble des programmes de systèmes d'informations.

A leur niveau, les Services organisent et assurent la maîtrise d'ouvrage des projets validés et inscrits au portefeuille de des projets. La DSI apporte son concours technique à la bonne réalisation des projets dans un rôle de conseil et de maîtrise d'œuvre.

Le Comité de Direction Générale intervient pour sa part dans un rôle d'arbitrage pour l'ensemble des sujets de nature transverse ou complexe (urbanisation du SI, conflits de priorités ou d'objectifs, gestion des risques...).

2) Sécurité et performance des systèmes d'information

La transformation digitale n'est pas atteignable sans un volet technique permettant d'opérer une rationalisation du patrimoine informatique géré par le Département. L'urbanisation des systèmes d'informations doit notamment remédier à l'existence de silos applicatifs, de composants surnuméraires ou d'interfaces multiples et insuffisamment normalisées entre applications. L'étude des incohérences techniques à lever est donc le préalable de tout projet de systèmes d'informations issu du portefeuille départemental. Il s'agit d'assurer en phase de mise en œuvre un haut niveau de performance et de sécurité et d'assurer une communication fluide des données au sein de l'Administration départementale. Cette communication (sans rupture) est indispensable à la mise en place d'une vision transverse et unique de l'utilisateur dans le champ de l'Action sociale notamment.

L'atteinte des meilleurs standards de sécurité informatique est un autre objectif du Département en matière de systèmes d'informations.

La mise en œuvre des principes présentés ci-dessus passe par le renouvellement du modèle de Direction des Systèmes d'Informations (DSI) mis en place au sein du Département afin d'adapter son fonctionnement à la nouvelle donne technologique et à la nécessité d'un renforcement des niveaux de service offerts aux utilisateurs (internes et externes).

Cet ensemble constitue donc le cadre technique de la transformation digitale du Département. Il conditionne l'adhésion et la confiance des Nordistes, comme celles des agents, selon des attentes fortes en matière de qualité de service, de haute disponibilité et de sécurité des systèmes. A cet égard, les Services chargés de piloter la transformation digitale comme la DSI, en tant que maître d'œuvre, auront la responsabilité d'une pédagogie et d'une communication régulières à destination des agents et des usagers.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les principes de la transformation digitale tels que repris dans le présent rapport ;
- d'engager les crédits nécessaires aux chantiers énoncés dans ce projet de délibération.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 25.

48 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DESCAMPS-PLOUVIER, LECHNER (porteuse du pouvoir de Monsieur DUHEM) et STANIEC-WAVRANT.

Monsieur DUSART (porteur du pouvoir de Madame MANNARINO), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 17 h 27.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 18

N'ont pas pris part au vote : 8 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Ont pris part au vote : 56 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 16 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 40

Majorité des suffrages exprimés : 21

Pour : 40 (Groupe Union Pour le Nord et Madame MASQUELIER, non inscrite)

Contre : 0

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Christian POIRET présente le rapport n° 1.4.

Madame Françoise MARTIN s'interroge sur l'orientation financière relative au vélodrome de Roubaix.

Monsieur POIRET souligne la volonté de la Société Publique Locale du Vélodrome de Roubaix de renforcer la masse salariale pour développer le chiffre d'affaires.

Monsieur FICHEUX signale que la Ville de Roubaix qui utilise le vélodrome est aussi l'un des partenaires financiers de l'équipement.

Monsieur le Président informe les Conseillers départementaux que la ville de Roubaix souhaite que le Département reste partenaire financier du Vélodrome.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Gustave DASSONVILLE, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Carole BORIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Maryline LUCAS, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Patrick KANNER donne pouvoir à Roger VICOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absentes excusées : Marie-Aline BREDA, Virginie VARLET

Absents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Max-André PICK, Roméo RAGAZZO, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 1.4

DFCG/2018/260

OBJET :

RAPPORTS ANNUELS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LES INSTANCES DE DÉCISION DES SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE (SEM) ET SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES (SPL)

Conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental du Nord doit se prononcer annuellement sur le rapport écrit de ses représentants (élus mandataires) au conseil d'administration ou de surveillance de SEM ou de SPL dans lesquelles le Département du Nord est actionnaire.

A ce titre sont concernées les sociétés suivantes :

Société	Part du capital détenu par le Département	Montant du capital détenu par le Département	Date de création
SPL Euralille	119 282 €	10,30 %	1989 (transformation en SPL en 2011)
SOGEMIN <i>Société pour la réalisation et la Gestion du Marché d'Intérêt National de Lille</i>	175 000 €	35 %	1972
SPL de gestion du Vélodrome couvert régional à Roubaix	125 000 €	25 %	2012
SEM Télés Nord Pas-de-Calais (<i>en cours de liquidation</i>)	100 000 €	9,7%	2009
NordSEM	1 904 400 €	63.5%	17/10/2014
SPL « Ruches d'entreprises Nord de France » (<i>en cours de liquidation</i>)	510 000 €	51 %	1993 reprise des activités de l'Etablissement public administratif du même nom le 01/09/2014 (en cours de liquidation)

Le rapport de l' élu mandataire porte, a minima, sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société durant l'année écoulée. En outre, il participe, pour les SPL, aux obligations de contrôle analogue (contrôle du Département équivalent à celui qu'il effectue sur ses propres services), requis par le droit communautaire.

Elaboré à partir des derniers comptes annuels et rapports d'activités votés par les instances de la société, chaque rapport présente, de façon synthétique, les principaux éléments d'information concernant la gouvernance, l'activité, et la situation financière de la société.

Il est proposé au Conseil Départemental de prendre acte des rapports des élus mandataires au titre de 2017.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 27.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DUSART (porteur du pouvoir de Madame MANNARINO).

Monsieur DASSONVILLE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Le Conseil départemental donne acte de la communication des rapports des élus mandataires au titre de 2017.

• Rapport n° 1.5

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-président en charge des Ressources humaines, présente le rapport relevant de sa délégation et relatif aux emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels.

Monsieur DETAVERNIER souligne que la délibération sera prise par anticipation, le recrutement d'un statutaire étant privilégié.

Monsieur le Président attire l'attention sur les difficultés de recrutement pour certaines missions.

Madame Josyane BRIDOUX s'étonne des difficultés à recruter dans le cadre statutaire pour des missions qui sont le cœur des services départementaux.

Madame BRIDOUX rappelle que Madame Soraya FAHEM a demandé en commission thématique un bilan sur le recours aux contractuels, ainsi qu'un point précis sur la politique de gestion prévisionnelle des effectifs. Elle annonce que dans cette attente, les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendront sur l'ensemble des postes à pourvoir, excepté celui du chargé de mission ruralité agriculture qui est un peu particulier.

Monsieur DETAVERNIER indique qu'actuellement, il y a 51 agents départementaux sous contrats de plus de trois ans.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle qu'il souhaite un état des lieux sur l'ensemble des recrutements d'agents contractuels. Il s'étonne des difficultés de recrutement sur des postes d'attachés.

Monsieur DETAVERNIER souligne les problèmes de recrutement même dans le domaine social.

Monsieur le Président évoque les difficultés de recrutement d'un statutaire sur certains profils de poste.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Carole BORIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Maryline LUCAS, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Patrick KANNER donne pouvoir à Roger VICOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absentes excusées : Marie-Aline BREDA, Virginie VARLET

Absents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Max-André PICK, Roméo RAGAZZO, Joël WILMOTTE

N° 1.5

DRH/2018/323

OBJET :

LISTE COMPLÉMENTAIRE DES EMPLOIS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS (ARTICLE 3-3-2°) DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIÉE

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires définit le principe de pourvoir les emplois permanents par des fonctionnaires.

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement ce principe de pourvoir des postes par des agents statutaires.

Cependant, les articles 3-3-2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précisent qu'une collectivité territoriale peut, par délibération, pourvoir des postes de catégorie A pour une durée maximale de 3 ans à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

La délibération du Conseil général du Nord en date du 12 novembre 2012 (rapport n° DGC/2012/1420) précise la liste des postes concernés. Cette première délibération a été depuis complétée par celles des 6 mai et 14 octobre 2013, 16 décembre 2014 et celles du Conseil départemental du Nord en date des 15 juin, 12 octobre, 17 décembre 2015, 26 septembre et 17 octobre 2016, 3 juillet et 18 décembre 2017, 12 février, 26 mars et 29 juin 2018.

Il est proposé au Conseil départemental :

- de compléter les délibérations susmentionnées et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes détaillés en annexe 1 ci-jointe au rapport lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	E01	73565763	43060964	783319

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 32.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DUHAMEL ainsi que Messieurs DECAGNY et ZAREMBA.

Monsieur DRIEUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 17 h 38.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 15
 Absents sans procuration : 15
 N'ont pas pris part au vote : 0
 Ont pris part au vote : 67 (y compris les votants par procuration)

Concernant le poste de chargé de mission ruralité agriculture :

Résultat du vote :

Abstention : 0
 Total des suffrages exprimés : 67
 Majorité des suffrages exprimés : 34
 Pour : 67 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés et Madame MASQUELIER, non inscrite)
 Contre : 0

Concernant les autres postes :

Résultat du vote :

Abstentions : 25 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés et Madame MASQUELIER, non inscrite)
 Total des suffrages exprimés : 42
 Majorité des suffrages exprimés : 22
 Pour : 42 (Groupe Union Pour le Nord)

Les propositions du rapport n°1.5 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE

• Examen de la motion relative aux moyens alloués au sport

Considérant la motion déposée par le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Monsieur FICHEUX propose d'amender la motion en retirant le 4^{ème} paragraphe qui demande au Département du Nord de s'engager dans la même dynamique que celle du Pas-de-Calais.

Monsieur FICHEUX indique que si cette proposition est acceptée, le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement la motion. Il précise que dans le cas contraire, il souhaite que la motion soit renvoyée à la prochaine commission thématique afin d'être discutée.

Madame Françoise MARTIN annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen acceptent l'amendement de la motion.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la motion amendée suivante :

Étaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Carole BORIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Maryline LUCAS, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Patrick KANNER donne pouvoir à Roger VICOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absentes excusées : Marie-Aline BREDA, Virginie VARLET

Absents : Bernard BAUDOUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Didier DRIEUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Max-André PICK, Roméo RAGAZZO, Joël WILMOTTE

Motion relative aux moyens alloués au sport Déposée par le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen

Il y a un an, le Comité International Olympique annonçait officiellement l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 à Paris. Cet événement mondial est bien évidemment une chance pour toute la France.

Elle l'est en particulier pour notre Région et le Nord qui doivent se mobiliser pour devenir une « base arrière » des JO comme cela a été le cas en 2012 avec l'attribution des Jeux à Londres.

Durant cette période, la population de l'ex Région Nord-Pas-de-Calais s'était mobilisée à travers des événements festifs et culturels. Cela avait également été l'occasion pour les collectivités d'investir lourdement dans la modernisation d'infrastructures sportives qui profitent encore aujourd'hui au sport amateur.

C'est dans ce cadre qu'une grande concertation a été organisée à Arras le 5 octobre dernier à l'initiative du Département du Pas-de-Calais avec les acteurs du sport, les représentants du Comité National Olympique et Sportif et l'État. Aussi, nous encourageons ici le Département du Nord à s'engager également dans cette dynamique collective.

En effet, si le sport n'est pas une compétence obligatoire des Départements, il constitue un élément essentiel de cohésion sociale, un vecteur éducatif et citoyen ainsi qu'un levier de développement économique.

Dans ce contexte, les signes donnés ces derniers mois en direction du monde sportif avec la diminution des emplois aidés, les baisses de subventions en direction des clubs amateurs et la diminution potentielle de 30 millions € du budget du Ministère des Sports, nous paraissent particulièrement mal venus.

A l'instar de la pétition #LeSportCompte, « Sport pour tous, tous pour le sport », lancée par le Comité National Olympique et Sportif Français, nous demandons avec cette Motion que le sport puisse bénéficier de moyens à la hauteur de ses enjeux humains, économiques et sociétaux.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 39.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ASTRUC-DAUBRESSE.

Mesdames LUCAS et VANPEENE (porteuses respectivement des pouvoirs de Madame CHOAIN et Monsieur VALOIS) ainsi que Messieurs DELANNOY, DETAVERNIER et POIRET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour cette prise de décision.

Monsieur CADART, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

La motion amendée relative aux moyens alloués au sport est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

- **Examen de la motion relative au maintien de la politique de cohésion européenne, un enjeu majeur de développement de nos territoires**

Madame Sylvie LABADENS, Vice-présidente en charge des Relations internationales et des Relations européennes, présente la motion du Conseil départemental du Nord.

Monsieur le Président souligne que cette action est parallèle avec celle des autres départements de la région.

Madame LABADENS indique que la question du maintien de la politique de cohésion européenne sera évoquée prochainement à l'Assemblée des Départements de France.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la motion suivante :

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Carole BORIE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Bernard BAUDOIX, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Patrick KANNER donne pouvoir à Roger VICOT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Geneviève MANNARINO donne pouvoir à Yves DUSART, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Benoît VANDEWALLE donne pouvoir à Isabelle MARCHYLLIE, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Isabelle CHOAIN, Patrick VALOIS

Absents : Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Gustave DASSONVILLE, Frédéric DELANNOY, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Maryline LUCAS, Max-André PICK, Christian POIRET, Anne VANPEENE, Joël WILMOTTE

**MOTION du CONSEIL DEPARTEMENTAL
MAINTIEN DE LA POLITIQUE DE COHESION EUROPEENNE
UN ENJEU MAJEUR DE DEVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES**

La politique de cohésion est la principale politique d'investissement de l'Union Européenne en faveur des territoires. Son objectif est d'« assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées » (traité de Rome du 24 mars 1957). La notion de « cohésion territoriale » a même été introduite dans le traité de Lisbonne du 19 Octobre 2007. Votée pour une période de 7 ans, la programmation s'achèvera en 2020.

Premier poste de l'Union Européenne pour la période 2014-2020, la politique de cohésion est mise en œuvre par le biais de trois fonds principaux, le FEDER, le FSE ou encore le Fonds de Cohésion. Elle entend être un catalyseur de financement public et privé en venant appuyer les efforts consentis au sein des Etats membres, par des cofinancements, mais sans se substituer aux dépenses publiques structurelles en leur sein.

Les nouveaux défis européens (le Brexit, la sécurité des citoyens, la défense, la politique de migration, le devenir des réfugiés) viennent menacer directement le cadre financier de la prochaine période de programmation pour la politique de cohésion. Ce cadre financier doit être adopté avant la fin du 1er semestre 2019.

Ces dernières semaines, les annonces des différentes instances de la Commission Européenne semblent faire prévaloir un recentrage drastique voir la suppression pure et simple de pans entiers de la future politique de cohésion post 2020.

Le Conseil départemental du Nord, en ses qualités d'organisme intermédiaire pour la gestion de la subvention globale du PON Fonds Social Européen et d'autorité partenaire des programmes INTERREG « France Wallonie Vlandereen » et « 2 Seas Mers Zeeën », est de fait un acteur de la mise en œuvre de la politique de cohésion.

La crise économique de 2008 a aggravé les disparités entre, mais aussi, au sein des territoires. Le Nord regroupe ainsi des disparités sociales et inégalités économiques importantes, dont les zones rurales sont particulièrement touchées structurellement. C'est pour cette raison que le Nord a été reconnu « territoire en transition » pour les programmes européens sur la période 2014-2020.

Avec des pouvoirs de décision administrés localement, plusieurs programmes européens ambitionnent d'intervenir en lien étroit avec les collectivités territoriales. Dans les faits, la concentration thématique, les règles strictes liées au cofinancement, la présence de zones blanches (territoire non éligible aux programmes LEADER, ITI) font qu'à l'heure actuelle l'utilisation des crédits européens ne sont pas optimisés. Les fonds européens devant permettre de développer la capacité d'investissement des collectivités locales ne jouent pas pleinement l'effet de levier escompté.

Le Conseil départemental est l'échelon de collectivité garant de l'équité et de la solidarité humaine et territoriale. Avec son implication pour la politique de cohésion sociale et d'insertion (FSE), les fonds européens interviennent actuellement au bénéfice des publics fragilisés.

Ainsi, le Conseil départemental du Nord demande à la Commission Européenne, au Conseil de l'Europe et au parlement européen de prendre en considération l'importance de la politique de cohésion pour les citoyens européens et leurs préoccupations quotidiennes. Le Conseil départemental appelle de ses vœux à prendre toutes les mesures nécessaires pour conserver la politique de cohésion sous sa forme redistributive (subventions) et adapter sa gestion pour que le plus grand nombre en bénéficie.

EN CONSEQUENCE, le Conseil départemental du Nord souhaite que :

- 1- l'éligibilité générale de principe de tous les territoires de l'UE soit maintenue ;
- 2- les instruments des Fonds Structurels d'Investissement (FESI), dont les programmes de coopération transfrontalière soient conservés ;
- 3- la part du FEADER allouée au développement rural soit rattachée comme instrument de cohésion territoriale ;
- 4- la gestion de certains fonds par des pouvoirs locaux intermédiaires perdue ;
- 5- les règles de gestion et de programmation de ces fonds soient assouplies.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 42.

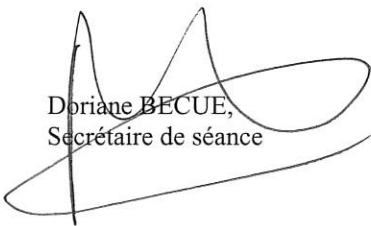
47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame COTTENYE ainsi que Messieurs BAUDOUX (porteur du pouvoir de Madame BREDA), CADART, HENNO et RAGAZZO (porteur du pouvoir de Madame VARLET).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

La motion relative au maintien de la politique de cohésion européenne est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17 heures 45.



Doriane BECUE,
Secrétaire de séance



Jean-René LECERF,
Président du Département du Nord